

La fin d'une "psychose"

Le PQ n'attend plus d'élections prématurées

par Bernard Descôteaux

Ecartant l'éventualité d'une élection précipitée au printemps, le Parti québécois mettra l'accent au cours des prochains mois sur l'organisation et l'enracinement du parti.

A cet égard, l'aile parlementaire et l'exécutif national, reprenant leurs tournées régionales, tenteront de rejoindre des "clientèles" plus réfractaires que

d'autres, soit les personnes âgées, les femmes, les jeunes et les agriculteurs.

Le vice-président de l'exécutif national du PQ, le Dr Camille Laurin, a apporté à l'intention de quelques journalistes, ces précisions à l'issue, hier après-midi, de la réunion du Conseil national qui s'est tenue au cours du week-end dans une école du quartier Sainte-Rose, à Laval.

Cette réunion, bien que très routinière, aura marqué pour les militants la fin d'une certaine "psychose" électorale. Les dirigeants du parti ont en effet profité de cette occasion pour réajuster la stratégie électorale. Après avoir cru pendant un certain temps que le gouvernement libéral déclencherait des élections générales cette année, le Dr Laurin a déclaré que

pour une fois il faut peut-être prendre Bourassa au sérieux.

Selon lui, de nombreux signes, ainsi que certaines informations, laissent présager la tenue d'élections prochaines. Cette possibilité fut prise au sérieux, et le parti intensifie ses préparatifs, notamment par l'accélération du rythme des conventions pour le choix de candidats. Depuis, le pre-

mier ministre Robert Bourassa a affirmé, lors d'une entrevue au DEVOIR qu'il n'était pas question d'élections pour 1976. Après avoir réévalué l'ensemble de la situation, le PQ a modifié ses positions.

Le président du PQ, M. René Lévesque, en s'adressant aux délégués, samedi, avait pour sa part dénoncé la psychose des élections qui régnait au sein du parti.

"L'idée d'élection précipitées pour le début du printemps a été logique pendant un certain temps, mais il vaut mieux se préparer à certaines échéances plus éloignées", a-t-il dit, ajoutant qu'il "faut arrêter de prophétiser pour éviter les risques d'erreurs d'improvisations et d'incohérence qui pourraient nous donner l'air d'un vieux parti".

Concrètement, ce retour à des "échéances plus éloignées" signifie que le rythme des conventions pour le choix de candidats prendra un temps plus normal, alors que sera mis l'accent sur ce qu'on appelle au PQ les "structures d'organisation", c'est-à-dire la formation de militants et d'équipes de conseillers juridiques, la division des comités en sections et en quartiers de vote.

Selon le Dr Laurin, l'un des mots d'ordre adressés aux comités est de prendre soin aussi d'offrir lors des conventions le choix du plus grand nombre de candidats possibles.

L'enracinement du parti demeure un sujet de préoccupation constant. C'est ainsi qu'un colloque, préparé de longue main, aura lieu en février sur le thème de l'agriculture, à Sainte-Croix de Lotbinière.

L'exécutif national et l'aile parlementaire reprendront par ailleurs des tournées régionales et dans les institutions d'enseignement collégial.

Le Dr Laurin affirme, en se basant sur des sondages, que la pénétration du PQ se poursuit. Ces mêmes sondages indiquent toutefois que certaines "clientèles" sont

Voir page 6: Le PQ



Le Dr Stuart Smith, partageant avec sa femme les joies de la victoire, hier, à Toronto, après avoir été élu le nouveau chef des libéraux ontariens par une marge de 45 voix sur son plus proche adversaire David Peterson. (Téléphoto CP)

En Ontario

Stuart Smith prend le leadership libéral

TORONTO (d'après CP) — Le Dr Stuart Smith, un psychiatre de 36 ans, originaire de Montréal et diplômé de l'Université McGill, a été élu leader du Parti libéral de l'Ontario, hier, à l'issue du congrès de leadership organisé pour désigner le successeur du leader libéral Robert Nixon qui a vainement tenté de déloger les conservateurs de la Législature ontarienne au cours des trois dernières élections générales.

Le Dr Smith a obtenu 998 voix au troisième tour alors que son plus proche rival, M. David Peterson, a reçu 953 votes.

Au premier tour les votes des congressistes libéraux étaient répartis comme suit: Stuart Smith 629, David Peterson 518, Albert Roy 469, Mark MacGuigan 308, Larry Condon 37, Michael Houlton 4.

Au second tour, après le retrait volontaire de M. Houlton, seuls restaient en lice MM. Smith, Peterson et Roy. Ils ont obtenu respectivement 742, 673 et 513 votes.

C'est au troisième tour donc que le partage s'est fait comme on le sait entre les candidats Peterson et Smith.

Ce dernier était entré sur la scène poli-

tique le 18 septembre dernier en se faisant élire député libéral de la circonscription d'Hamilton-Ouest.

Les candidats défaits ont immédiatement assuré leur nouveau leader de leur collaboration et de leur appui dans la lutte que le parti libéral ontarien entend

Voir page 6: Stuart Smith

Village olympique: l'enquête progresse

par Jean-Pierre Charbonneau

Ce n'est pas avant le début du mois de mars prochain que des accusations précises pourront être portées en rapport avec des transactions frauduleuses concernant la construction du Village olympique. Cependant, d'ores et déjà, au moins cinq ou six des plus gros sous-traitants engagés par les promoteurs des Terrasses Zoro-lega peuvent être assurés d'être traduits en Cour criminelle pour avoir obtenu leurs contrats en acceptant de verser des ristournes illicites.

Samedi, le quotidien Toronto Star rapportait, sous la plume de son correspondant montréalais Ronald Lebel, que les forces policières impliquées dans l'enquête sur la construction du Village olympique porteraient d'ici deux mois des accusations criminelles en rapport avec une série de fraudes et de pots-de-vins.

Hier, des sources dignes de foi précisaient au DEVOIR que l'enquête était loin d'être complétée mais que d'ici la fin de février la preuve dans cinq ou six dossiers serait suffisante pour permettre au procureur général du Québec d'agir.

Depuis la fin du mois de novembre dernier, dix enquêteurs de la section des crimes économiques de la Sûreté du Québec et de l'unité de renseignements criminels de la Gendarmerie royale du Canada travaillent sans relâche pour éplucher les quelque 200 caisses de documents saisis. Les policiers doivent passer au peigne fin pas moins de 300 à 400 contrats accordés par les promoteurs du Village olympique, c'est-à-dire MM. Joseph Zappia, Gerald Robinson, René Lépine et Andrew Gatty.

Voir page 6: Village olympique



Les pillages n'ont guère cessé au Liban depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. Ce milicien musulman rentre chez lui chargé d'un lourd butin: fusils, instruments de musique et guitare saisis sur des prisonniers ou dans des maisons abandonnées de Damour. (Téléphoto AP)

Un optimisme prudent renaît

Le cessez-le-feu s'installe lentement au Liban

BEYROUTH (d'après Reuter, AP et AFP) — Des milliers de Libanais ont envahi hier les rues ensoleillées de Beyrouth, où dans plusieurs quartiers le son des klaxons avait remplacé les fusillades au troisième jour du cessez-le-feu surveillé par les soldats de l'ALP.

Aussi, un optimisme prudent prévaut au Liban et les dirigeants chrétiens ont

exprimé hier leur satisfaction après s'être entretenus avec la mission syrienne de bons offices dirigée par M. Abdel Halim Khaddam, ministre des Affaires étrangères.

M. Camille Chamoun, leader du parti national libéral et ministre de l'Intérieur, a déclaré que la réunion avait eu lieu dans un climat excellent "Ce qui est important,

c'est d'appliquer l'accord et c'est tout ce dont nous avons parlé." "Je crois que tout se passera bien," a-t-il dit.

Le leader des phalangistes, M. Pierre Gemayel, a parlé de "la sincérité de nos frères syriens". "Quiconque se veut honorable ne peut accepter de devenir un étranger comme cela est arrivé chez nous. Quand nous nous sommes aperçus que

l'armée et les forces de sécurité étaient aux mains des étrangers..." a-t-il ajouté.

De son côté, le chef de la diplomatie syrienne a déclaré qu'il avait eu de bons contacts hier et que la situation s'améliorait de façon satisfaisante. "Tous les côtés répondent à nos efforts", a-t-il dit.

M. Shaker Abou Souleiman, leader de la ligue maronite, a déclaré que la réu-

nion avait été positive. "Les réponses ont été franches sur la restauration de la souveraineté et le retrait de toutes les forces non-libanaises et l'application de l'accord avec les Palestiniens," a-t-il dit.

Pourtant, tout n'est pas calme, et le haut comité militaire a annoncé l'attaque d'un poste de l'armée près de Kafraja,

Voir page 6: Le Liban

chez VITO
RISTORANTE
Mecca gastronomica
Centre Gastronomique
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

Retrait de Pretoria et poussée du MPLA

Une semaine décisive pour l'Angola

(d'après Reuter, AP et AFP) — La semaine qui s'ouvre risque d'être décisive pour l'avenir de l'Angola.

En effet, le premier ministre sud-africain, M. John Vorster devrait annoncer aujourd'hui devant le Parlement le retrait du corps expéditionnaire sud-africain d'Angola. Et sur le terrain, les troupes du MPLA, appuyées par les éléments cubains, progressent irrésistiblement, semble-t-il, sur le front sud, en direction de Huambo, capitale de la zone

détenue par l'UNITA, dont les forces paraissent désarmées par le retrait du soutien sud-africain.

Alors qu'au nord, le FNLA a été repoussé presque jusqu'à la frontière zairoise, d'où il entend se livrer à des actions de guérilla seulement, au sud, le leader de l'UNITA, M. Jonas Savimbi a demandé une aide occidentale urgente pour éviter que l'Angola ne devienne un "satellite soviétique"; faute de quoi son mouvement devrait se limiter à la guérilla.

Le premier ministre sud-africain, M. John Vorster pourrait lui-même annoncer aujourd'hui devant le parlement le retrait du corps expéditionnaire sud-africain d'Angola.

L'intervention militaire en Angola est considérée comme importante par les citoyens sud-africains et le chef du gouvernement pourrait leur expliquer les tenants et aboutissants de la politique angolaise de Pretoria.

M. Pieter Botha, ministre de la Dé-

fense, a d'ores et déjà annoncé qu'il ferait une intervention au parlement sur l'engagement de son pays en Angola lors du débat sur la motion de censure de l'opposition. M. Botha a admis pour la première fois officiellement l'intervention militaire sud-africaine et cette déclaration semble indiquer que le repli a déjà commencé.

On estime qu'il n'y aura pas de retrait total sud-africain tant qu'un règlement assurant une paix durable n'aura pas été

Voir page 6: L'Angola

POUR PRÉPARER MA 2e VIE!

Rencontres d'information et documentation sur l'organisation d'une retraite heureuse.

LES ARTISANS COOPVIE
la coopérative d'assurance-vie CENTENAIRE

Montreal: 381-8679
Ottawa: 858-0018
Ottawa: 746-4051
Trois-Rivières: 375-8311
Sherbrooke: 562-2641
Drummondville: 478-3162

Appelez:

DATE: 23 JANVIER 76		NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE						MINI LOTO	 TIRAGE 43 VENDREDI 23 JANVIER 76	
 PERFECTA 6/36 GROS LOT \$100,000.00 LA SEMAINE PROCHAINE		4	11	15	20	24	35			
		6 SUR 6		NOMBRE DE GAGNANTS 1	PRIX \$118,183.90		NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 + 17 VENTES TOTALES \$762,051.00			
		5 SUR 6		72	\$914.40					
		4 SUR 6		2,191	\$83.40					
		5 SUR 6+		3	\$14,631.30					
								62153	32 Séries émises - 90,000 chacune	
								2153	POSSIBILITÉ DE: 32 GAGNANTS DE \$5,000.	
								153	256 GAGNANTS DE \$500.	
									2592 GAGNANTS DE \$100.	

La construction

La FTQ veut négocier dès aujourd'hui

Le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (FTQ-Construction) a convoqué en fin de semaine la nouvelle association unique des entrepreneurs aux fins d'entamer dès aujourd'hui les négociations en vue de la prochaine convention collective régissant les travailleurs de la construction du Québec.

On sait qu'en vertu des nouvelles dispositions de la loi le Conseil provincial peut négocier au nom de tous les syndicats, la FTQ ayant recueilli la majorité absolue des voix lors du vote

d'adhésion syndicale en novembre dernier.

D'autre part les six associations patronales, conformément aux recommandations de la Commission Cliche et conséquemment à une nouvelle loi, devaient fusionner pour former une association patronale unique. Il s'agit de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec.

L'avis de négociation a été communiqué à la nouvelle association par l'entremise du ministre du travail mais le Conseil provincial a révélé que des avis

semblables avaient été envoyés aux six associations anciennes étant donné les difficultés qu'éprouveraient les entrepreneurs à mettre sur pied leur nouvelle association.

Les décrets qui régissent la construction actuellement expirent le 30 avril et les travailleurs peuvent déclencher la grève immédiatement puisqu'ils ne sont pas assujettis au code du travail.

L'employeur peut également déclarer le lock-out à l'expiration des décrets.

En gros la FTQ demandera une sécurité de revenus, notamment la compensation par l'employeur entre le salaire et la prestation d'assurance-chômage pour les travailleurs en chômage, de même que la sécurité d'emploi et la sécurité physique sur les chantiers.

Entre-temps la CSN a été déboutée en cour d'appel de sa requête pour faire annuler à la FTQ le mandat de négociateur unique. Cette requête avait d'abord été rejetée en cour Supérieure.

Le renouvellement du contrat qui sera négocié entre la FTQ et l'Association des entrepreneurs en construction du Québec affecte 150,000 travailleurs.

Les "professionnels" décident de retarder leur consultation

QUEBEC (PC) — Quelque 2,000 membres du Syndicat des Professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) ont décidé samedi, en assemblée spéciale, de reporter après la signature de leur convention collective, toute consultation portant sur l'affiliation de leur syndicat à la CSN.

Les travailleurs du SPGQ ont ainsi exprimé leur désaccord avec la décision de leur exécutif de tenir un vote d'affiliation ou de désaffiliation à la CSN, à la fin de janvier.

"Nous pensons, disent-ils, qu'en pleine période de négociation, ce n'est pas le temps

opportun de consulter les membres sur un sujet aussi controversé".

Certains délégués à l'assemblée, qui s'est déroulée à Québec, ont d'autre part laissé entendre qu'ils voyaient derrière cette consultation, une manœuvre du gouvernement du Québec en vue de briser le front commun.

La position des syndicats du SPGQ peut les mener à une deuxième suspension de la Fédération des professionnels et cadres affiliés à la CSN, ce qui aura alors comme conséquence première, leur retrait du front commun pour les négociations en cours.

Le fédéral n'a pas à combler le déficit des Jeux (le NPD)

OTTAWA (d'après PC) — A la suite de la réunion du Conseil fédéral du Nouveau Parti démocratique, tenue en fin de semaine à Ottawa, M. Ed Broadbent, leader national du parti, a qualifié le gouvernement de M. Trudeau d'incompétent, s'est réjoui de voir que l'aile québécoise du NPD persistait dans son intention de faire la lutte sur la scène provinciale et il a donné raison à M. Trudeau de ne pas vouloir combler le déficit des Jeux Olympiques de Montréal.

Sur ce dernier point la division entre les directions québécoise et nationale du NPD est apparue tout de suite.

Alors que le chef national du parti, M. Ed Broadbent, déclarait catégoriquement à la presse en fin de semaine qu'il est opposé à ce qu'Ottawa injecte des fonds supplémentaires pour combler un déficit éventuel des Jeux, le président de l'aile québécoise, M. Henri-François Gauthrin, croit que le poids fiscal doit être partagé par l'ensemble du pays.

M. Gauthrin a toutefois dit

comprendre la position du leader national à cet égard, faisant remarquer qu'on retrouve une telle divergence de vues dans d'autres formations politiques, notamment entre les libéraux provinciaux et fédéraux.

Le NPD-Québec continue de caresser le projet de participer en tant que parti provincial aux prochaines élections québécoises et travaille présentement à l'élaboration d'un programme politique, qui, espère-t-on, pourrait être rendu public lors d'un éventuel congrès provincial au printemps.

"Nous devons toutefois envisager de présenter des candidats dans au moins 50 circonscriptions si l'on ne veut pas faire figure de "groupuscule", tels par exemple les marxistes-léninistes", a-t-il déclaré.

M. Gauthrin a précisé qu'un groupe de membres du parti travaille à l'heure actuelle au sein de quatre comités à la conception d'un programme touchant particulièrement les problèmes québécois en matière de langue, d'éducation, de logement et de relations ouvrières.

On a retrouvé la "quille" radioactive

L'appareil radioactif qui avait été volé à Piedmont, jeudi soir, et qui constituait un grave danger pour quiconque aurait tenté de l'ouvrir a finalement été retrouvé en bordure de la route 117, vendredi soir, à quelques milles seulement de l'endroit de sa disparition.

Il s'agissait d'un radiographe industriel servant à la vérification des soudures et appartenant à la compagnie Superintendence.

Le Service de protection de l'environnement avait lancé, dès vendredi, un appel à la population pour souligner le danger que représentait cet appareil et le peu de valeur matérielle de celui-ci.

Le voleur aura compris qu'il valait mieux se délester au plus vite du curieux engin pris dans le camion de la compagnie.

Un téléphone anonyme a permis à la Sûreté du Québec de retrouver l'appareil qui a été examiné immédiatement par les experts. On affirme que personne n'a tenté de l'ouvrir mais il faudra faire d'autres expertises pour savoir si celui qui a été en contact avec cet appareil n'a pas été atteint de radiations.

Pas de sanctions avant arbitrage dans les hôpitaux

La Fédération des affaires sociales de la CSN demande au gouvernement d'obliger les administrateurs d'hôpitaux à surseoir aux congédiements et aux suspensions jusqu'à la décision arbitrale étant donné que l'expérience a démontré que la majorité de ces congédiements et suspensions sont annulés par les arbitres au Québec.

La Fédération cite en effet les chiffres d'une statistique portant sur les dix dernières années au Québec et qui démontrent que 69% des congédiements et 75% des suspensions ont été jugés injustifiés par les arbitres d'où des compensations onéreuses pour l'État, des injustices causées aux travailleurs concernés et un manque de personnel dans nos hôpitaux.

Il va sans dire qu'il s'agit là des cas qui ont été soumis à l'arbitrage mais la FAS prétend,

sans plus de précisions, que la majorité des cas non soumis à l'arbitre sont réglés hors cours en faveur des syndicats.

Quoi qu'il en soit la Fédération fonde son exigence sur les principes qui prévalent en droit pénal commun et en droit du travail dans certains conventions collectives, à savoir que l'accusé jouit de la présomption d'innocence tant qu'il n'a pas été jugé par les autorités compétentes, à savoir le tribunal correctionnel ou la cour d'arbitrage.

La FAS revient à la charge avec d'autant plus d'énergie que les problèmes actuels entre hôpitaux et travailleurs de la santé amènent des débrayages sporadiques, des grèves perlées et autres gestes qui peuvent précipiter les mesures disciplinaires de la part des administrateurs.

Un projet éducatif des Espaces verts

Voulant de façon avouée encourager la participation des citoyens au développement et à la préservation de leur environnement urbain, l'Association des Espaces verts a mis au point un programme d'éducation populaire portant sur différentes problématiques de la vie urbaine.

Ce programme aborde principalement des questions telles les espaces verts, les services de parcs et de loisirs, le logement, la rénovation, la préservation du patrimoine culturel, les transports, le gouvernement municipal et les comités de citoyens.

Deux animateurs et un graphiste ont participé à la conceptualisation et à l'élaboration du programme, et l'on est en voie de fabriquer un matériel didactique s'adressant plus particulièrement aux enfants. Le programme et le matériel didactique sont mis gratuitement à la disposition de quiconque en fait la demande. Il s'agit d'écrire ou de téléphoner aux Espaces verts, 4225 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal. Téléphone: 937-4641.

10 NOVEMBRE 1975

Un affront aux principes des Nations unies

La résolution des Nations unies du 10 novembre 1975 qui assimile le sionisme au racisme n'est pas seulement une fausseté: elle met également en danger l'efficacité de cet organisme international dans le futur.

Cette résolution inspirée par les États arabes est avant tout une tentative de légitimiser l'antisémitisme partout et de perpétuer l'agression contre Israël. Le sionisme est l'expression du droit et du désir du peuple juif de vivre une existence nationale et de jouir de son autodétermination - la manifestation de son désir de survivre. L'Assemblée générale, par ce geste, a symboliquement voté le démantèlement de l'État juif, et, en opposition avec la Charte de l'ONU, a encouragé tous ceux dont l'objectif demeure la destruction d'un État membre des Nations unies.

Nous sommes d'accord avec l'attitude adoptée par le gouvernement et le parlement canadiens qui ont totalement rejeté cette résolution que nous condamnons et à laquelle nous nous opposons. Son objectif, son contenu, et la façon dont elle a été votée sont contraires aux principes de la Charte des Nations unies et de la Déclaration internationale des Droits de l'Homme.

Nous pressons tous les esprits de bonne volonté imbus de principes moraux de s'opposer à cette résolution dans l'espoir que les Nations unies pourront continuer à oeuvrer dans le sens de l'amélioration des conditions de vie à travers le monde et de l'harmonie entre tous les peuples.

Les personnes ci-dessous s'associent à cette déclaration *

Howard Adelman
Université York
Lincoln M. Alexander, M.P.
Eudore Aillard, M.P.
Hugh Alan Anderson, M.P.
Louis Applebaum
Directeur, Conseil des Arts de l'Ontario
Ursula Appolloni, M.P.
Jean-Paul Audet
Université de Montréal
James Balfour, M.P.
André Bédard, Ph.D.
Université de Sherbrooke
Roger Baulu
Président, radio CKLM
Sénateur Rhaël Bétielle
Université du Québec, Montréal
Leslie G. Benjamin, M.P.
Claude T. Bissel
Université de Toronto
Jean-Jacques Blais, M.P.
Réginald Boisvert
Écrivain
Prosper Boulanger, M.P.
Alice Brunel-Roche
Écrivain
Sénateur Sydney L. Buckwold
Norman A. Caik, M.P.
Sénateur Chesley W. Carter
Solange Chaput-Rolland
Écrivain et journaliste
Robert Costes, M.P.
Robert Choquette
Écrivain, Diplomate
Joseph Clark, M.P.
Edgar Cowan
Éditeur, Saturday Night
Sénateur E. Cook
Sénateur David A. Croll
Alexandre Cyr, M.P.
Alan Davies
Victoria College
David Demson
Emmanuel College
Antal Deutsch
Université McGill
Merry Devergnas
Journaliste

Walter Dinsdale, M.P.
Maurice A. Diome, M.P.
Tommy Douglas, M.P.
William Dunphy
Université de Toronto
A. Jake Epp, M.P.
R. Gordon L. Fairweather, M.P.
Philippe Ferland, président
Amicitie Culturelles Canada français-Israël
Maureen Forrester
Sénateur Eugène A. Forsey
Lloyd Francis, M.P.
John A. Fraser, M.P.
G.S. French
Université de Toronto
Robert Fulford
Rédacteur en chef, Saturday Night
Jean-Robert Gauthier, M.P.
Rossire Gendron, M.P.
James Gilles, M.P.
Peter Gourevitch
Université McGill
Hon. Herbert E. Gray, M.P.
Louise Gareau-Des Bois
Écrivain
Sénateur John James Greene
Jacques Guibault, M.P.
Roger Guindon, recteur
Université d'Ottawa
Hon. Stanley Haidasz, M.P.
Bruce Halliday, M.P.
Robert Henry
Rédacteur en chef
Le Québec Industriel
Andrew Hogan, M.P.
Simma Hoff, M.P.
Jack Horner, M.P.
Ronald Arthur Huntington, M.P.
Robert Kaplan, M.P.
William Kilbourn
Historien
Martin Knelman
Critique
Franz Kraemer
Directeur musical
Productions artistiques de Toronto
Jean-Paul de Lagrave
Auteur, éditeur

Adrienne de Lagrave
Psychologue
André Larocque
Chef de Cabinet
Assemblée Nationale, Québec
Édouard Lachapelle
Peintre
Françoise Laporte
Juge à la Cour de Citoyenneté
Fernand Lachance
Collège Marie-Victorin
Jacques Laurin
Éditeur, Éditions de l'Homme
Allan Lawrence, M.P.
Flora MacDonald, M.P.
Sœur Marie-Noëlle
Directrice, Centre MI-CA-EL
J.R. Mallory
Université McGill
Jack Marshall, M.P.
Herbert Marx
Université de Montréal
Peter Paul Masniuk, M.P.
Mavor Moore, O.C.
Auteur dramatique
Robert Muir, M.P.
Hon. J. Angus MacLean, M.P.
Gus MacFarlane, M.P.
Mark R. MacGuigan, M.P.
Sénateur Alexander Hamilton McDonald
Sénateur Charles McElman
Sénateur Fred A. McGrand
Dan McKenzie, M.P.
Robert E. McKinley, M.P.
Alden Nicholson, M.P.
Peter Newman, rédacteur en chef
Magazine MacLeans
William Nicholls
Université de Colombie Britannique
Sénateur Margaret F. Norris
David Orlow, M.P.
Sean P. O'Sullivan, M.P.
Fernand Ouellette
Poète
Jean Ouellette
Université de Montréal
Ernest Palfaccio-Morin
Écrivain

Gilbert A. Parent, M.P.
B. Keith Penner, M.P.
Jack Pearsall, M.P.
Jean-Guy Pilon
Poète
Arthur Portelance, M.P.
Catherine Prince-Lachance
Collège Marie-Victorin
Sénateur Josée D. Quart
S. Victor Rallion, M.P.
John D. Reynolds, M.P.
Francis Rigoldes
Université de Montréal
John Roberts, M.P.
Marcel Rioux
Université de Montréal
Douglas Roche, M.P.
Abraham Rotstein
Université de Toronto
Gitta Kayserman-Roth
Sculpteur
Donald Roy
Conseiller juridique, Trust Général Canada
Marcel C. Roy, M.P.
S.M. Max Saltzman, M.P.
William C. Scott, M.P.
Geraldine Sherman
Commentatrice radiophonique
David Silcox
Directeur de la programmation culturelle
Toronto Métropolitain
W. A. S. Smith, doyen
Faculté des Arts
Université Simon Fraser
Bernadette Sulgit
Directrice de l'information
Saturday Night
Georges Tefes
Avocat
Charles Templeton
Commentateur radiophonique
Jacques L. Trudel, M.P.
Claude Wagner, M.P.
Harold M. Waller
Université McGill
J.C. Weldon
Université McGill
Deen C. Whitley, M.P.
Roger W. Young, M.P.

* affiliation indiquée uniquement pour fins d'identification

COMITÉ AD HOC POUR LES DROITS HUMAINS

Boîte postale 171, Succursale Victoria, Montréal

IRWIN COTLER, Président
RENÉ LE CLÈRE, Secrétaire

Morgentaler libéré aujourd'hui?

Le Dr Henry Morgentaler, contre qui aucune condamnation pour avortement illégal ne tient puisque le ministre de la Justice vient d'annuler les verdicts de la cour d'appel du Québec et de la Cour suprême du Canada relativement au premier procès, comparaitra aujourd'hui devant le juge en chef Jules Deschênes de la Cour supérieure du Québec pour demander un cautionnement.

En novembre 1973 le Dr Morgentaler, accusé d'avoir pratiqué un avortement illégal le 15 août précédent à sa clinique de la rue Beaugrand, était acquitté par 12 jurés, 11 hommes et une femme.

La Couronne, représentée par Me Louis-G. Robichaud, en appelait de ce verdict d'acquiescement en alléguant que le juge des assises, M. James Hugesen, avait erré en droit en permettant la défense de l'article 45 qui avait confondu les

jurés.

La Cour d'appel faisait ensuite droit à ce pourvoi et substituait carrément un verdict de culpabilité au verdict d'acquiescement prononcé par le jury. Le Parlement canadien se prépare à modifier le code pénal de manière que les tribunaux ne puissent agir de la sorte.

Finalement, la Cour suprême du Canada donnait raison à la Cour d'appel en statuant que l'article 45 n'était pas valable comme défense d'une accusation d'avortement illégal. Entre-temps le Dr Morgentaler avait bénéficié d'un cautionnement relatif à la cause pendante devant les tribunaux d'appel et aux autres accusations semblables portées contre lui.

Après la décision de la Cour suprême, en mars dernier, le premier juge lui infligeait une peine de 18 mois d'emprisonnement.

Morgentaler subissait alors un autre procès pour une nouvelle accusation portée par le ministère public. Cette fois, son avocat, Me Claude-Armand Sheppard, privé de l'argument de l'article 45, faisait reposer sa défense sur l'argument de nécessité (article 7 du code pénal). Le juge Claude Bisson instruisait les jurés de façon appropriée et de nouveau le Dr Morgentaler était acquitté.

Cette semaine, la Cour d'appel, une fois encore saisie du pourvoi de la Couronne, confirmait l'acquiescement prononcé par le jury. Jeudi, après cette décision de la Cour d'appel, le ministre de la Justice, M. Ron Basford, se prévalait de l'article 617 du code pénal pour annuler la condamnation du Dr Morgentaler dans le premier procès et ordonner un nouveau procès.

De sorte que détenu depuis avril der-

nier, le Dr Morgentaler n'est pas encore condamné et en principe il devrait jouir du même cautionnement qui lui avait été accordé dans l'attente de ces 11 futurs procès.

Respectueux des conseils de son avocat qui a consulté le juge Deschênes, il attendra toutefois à lundi pour réclamer le cautionnement et si possible en élargir les conditions qui actuellement lui interdisent de quitter la province et de faire des déclarations publiques.

M. Basford a expliqué sa décision en disant que l'amendement proposé par le Parlement empêchant les Cours d'appel de substituer des verdicts de culpabilité à l'acquiescement par les jurés et la décision de la Cour d'appel de maintenir l'acquiescement du second procès constituait des faits nouveaux qui nécessitaient en toute justice l'application de l'article 617.

Les militants libéraux veulent plus de responsabilités pour les simples députés

par Gérald LeBlanc

Le Conseil général du Parti libéral du Québec demande au gouvernement Bourassa de revaloriser le rôle d'adjoints parlementaires et d'intégrer les simples députés à l'administration des ministères et des sociétés d'Etat.

Les militants libéraux recommandent même au gouvernement de modifier la Loi de la législature, de façon à confier aux adjoints parlementaires, dont le nombre devrait passer de 12 à 15, des responsabilités administratives aussi bien dans les sociétés d'Etat que dans les ministères proprement dits.

Ces résolutions ainsi qu'une vingtaine d'autres visant à donner plus de responsabilités aux simples députés figurent dans un rapport adopté intégralement par les quelque 250 dirigeants libéraux réunis samedi au Holiday Inn de la rue Sherbrooke à Montréal.

L'adoption de ce rapport sur le rôle du député, préparé par un comité présidé

par M. Robert Lamontagne, député de Roberval et vice-président de l'Assemblée nationale, marque l'aboutissement d'une campagne menée par les députés libéraux depuis 1973 pour reprendre une partie des pouvoirs assumés par les hauts fonctionnaires depuis l'avènement d'une fonction publique bien organisée durant les années 60.

De plus en plus étrangers aux prises de décision gouvernementale et réduite au rôle de témoin passif, les députés ministériels, particulièrement depuis 1973 alors que le parti libéral remportait 102 des 110 sièges de l'Assemblée nationale, ont réclamé à maintes reprises une redéfinition de leur rôle.

Voulant apaiser la colère grandissante de certains députés et corriger l'absentéisme chronique de certains autres, le PLQ confiait à un comité présidé par M. Robert Lamontagne le soin de trouver des moyens de revaloriser le rôle des élus du

peuple.

Ce rapport vient de recevoir la sanction de la plus haute instance du parti entre les congrès et M. Lamontagne a promis que la plupart des recommandations du comité se retrouveraient dans la nouvelle Loi de la législature.

Soulignant que c'est le député et non le fonctionnaire qui est l' élu du peuple, les auteurs du rapport Lamontagne demandent que cette réalité soit inscrite dans les responsabilités confiées à chacun.

"Les fonctionnaires n'ont pas comme rôle de concevoir les politiques d'un gouvernement, mais plutôt de mettre en place, à titre de serviteurs de l'Etat, les politiques établies et déterminées par l'exécutif gouvernemental dument mandatée", affirment en effet les auteurs du rapport, avant de recommander que les députés soient intégrés dans l'administration gouvernementale, particulièrement dans le comité et la région qu'ils représen-

tent.

Le premier chapitre du rapport Lamontagne propose, notamment, que les principes d'un projet de loi soient toujours discutés au caucus avant leur dépôt en première lecture; que des comités du caucus ministériel composés d'un ministre d'Etat et de cinq députés ou adjoints parlementaires soient formés pour étudier toute réglementation administrative d'un ministère avant son entrée en vigueur; que des rencontres bi-annuelles d'information aient lieu entre les députés, les ministres et leurs hauts fonctionnaires et enfin que des députés ou adjoints parlementaires soient désignés auprès des sociétés paragonnementales pour fins de liaison.

Toutes ces recommandations font suite à des griefs précis des députés libéraux. Alors qu'il était ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, avait dû subir les foudres de ses collègues libéraux, le whip Louis-Philippe Lacroix en tête, parce qu'il avait négligé de consulter les députés des régions rurales avant la présentation d'un projet de règlement sur les petits abattoirs. Tout récemment, des députés ministériels de la région de Montréal, notamment M. Jean Beaugrand, de Gouin, ont critiqué publiquement le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, pour le manque de consultation avant la fermeture de l'hôpital Rosemont.

Et les députés ne sont pas les seuls à se plaindre de l'érosion du pouvoir législatif

Voir page 6: Les militants

Les Jeux olympiques

Le PLQ appuie l'offensive de Bourassa auprès d'Ottawa

Les militants libéraux du Québec font appel aux députés québécois à Ottawa pour amener le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, à assumer une part du déficit de plusieurs centaines de millions qu'entraînera la tenue des Jeux olympiques à Montréal en juillet 1976.

Réunis samedi à Montréal, quelque 250 officiers du Conseil général du Parti libéral du Québec ont en effet ajouté un "voeu" à l'endroit de leurs députés fédéraux à l'appui unanime accordé à la démarche de M. Robert Bourassa pour l'obtention d'une participation directe du gouvernement fédéral au financement des Jeux olympiques.

"Le Conseil général du PLQ exprime le voeu que les députés fédéraux du Québec appuient la position du Québec et fassent ressortir la responsabilité canadienne non seulement dans la bonne marche des Jeux mais également dans le financement de

ce projet national, auprès de leurs caucus respectifs et au parlement canadien", lit-on à la fin de la résolution du conseil général.

On avait d'abord voulu tout simplement exprimer l'appui des militants à la démarche de M. Bourassa, qui réclame \$200 millions du fédéral pour aider le Québec à éponger le déficit des Jeux olympiques,

mais on a décidé, par la suite, d'effortier cette résolution de façon à forcer la main des libéraux d'Ottawa.

Voici le texte de la résolution: "Attendu que les Jeux olympiques constituent un événement international de grande envergure;

"Attendu que le pays hôte aux yeux du monde entier, est le Canada;

"Attendu que le gouvernement canadien a donné son accord, comme le gouvernement du Québec, à la ville de Montréal, pour l'obtention de ces Jeux;

"Attendu que la principale cause de l'augmentation substantielle des coûts est l'inflation, phénomène mondial, du ressort des gouvernements qui battent monnaie;

"Attendu que lors des Jeux olympiques de Mexico et de Munich des problèmes similaires ont entraîné l'augmentation de l'aide de tous les paliers de gouvernement et plus spécifiquement du gouvernement central de ces pays respectifs;

"Attendu que l'augmentation des coûts entraîne par ailleurs une augmentation substantielle des rentrées d'argent dans les coffres du gouvernement central;

"Attendu que le succès des Jeux olympiques et de leur financement peuvent contribuer à consolider davantage l'unité canadienne;

"Il est proposé que le Conseil général du PLQ appuie les démarches du premier ministre du Québec, Robert Bourassa, auprès du gouvernement fédéral en vue d'obtenir de ce dernier une participation directe au financement du coût des installations olympiques et de la tenue des Jeux, compte tenu de la plus-value fiscale qu'il en retire."

Vient ensuite le voeu adressé aux députés québécois à Ottawa, dont l'appui sera sans doute précieux pour M. Bourassa, qui a promis d'infléchir la politique de M. Trudeau de laisser Québec porter seul le poids du déficit olympique.

"Il est déjà arrivé que M. Trudeau ait changé d'idée dans le passé", a dit M. Bourassa; sur les ondes de CJAD, en ajoutant que le fédéral accepterait tôt ou tard sa proposition d'un partage équitable du déficit entre les divers paliers de gouvernement.

Le nouveau musée de Joliette, exemple de culture "démocratisée"

par Marie Laurier

Joliette "la coquette", comme on se plaît à l'appeler, vient d'ajouter un nouveau fleuron à sa fierté: depuis hier, elle possède un des plus beaux musées privés du Québec, sinon du Canada.

L'inauguration officielle du Musée d'art de Joliette qui sera aussi un centre culturel, a eu lieu en présence du tout Joliette, des représentants de tous les paliers de gouvernement qui ont contribué à l'édification de cette oeuvre dans un "mouvement de démocratisation de la culture".

Cet édifice de béton qui a coûté \$1 million contient quelque 500 sculptures, peintures, meubles antiques, statues du Moyen-âge et de la Renaissance, pièces décoratives de vieilles églises.

Les nombreux politiciens présents à la cérémonie ont loué la beauté de ce musée qui n'est pas né de génération spontanée, on s'en doute bien. Ils ont pris chacun une partie du mérite sans cependant oublier de rendre un vibrant hommage à son principal artisan: le père Wilfrid Corbelle, Clerc de Saint-Viateur. Ce dernier a dit que son activité artistique commencée en 1939 à Joliette avait comme point d'arrivée, "au crépuscule de ma vie", me magnifique musée.

C'est le fédéral qui a évidemment fourni la part du lion à ce projet: \$450,000. Et Mme Jeanne Sauvé, ministre des Communications, qui présidait la cérémonie, a tenu à souligner que par delà cet argent "on cherchait en vain une quelconque ficelle idéologique ou politique". S'il est une souveraineté dont nous n'avons jamais disputé la légitimité et que nous nous sommes toujours efforcés de respecter, a-t-elle précisé, c'est la souveraineté de l'artiste, de l'écrivain, de l'interprète et en général de tous les agents culturels. Aucun ne doit répondre devant quelque autorité gouvernementale que ce soit du contenu de son art ou des jugements esthétiques qu'il est appelé à porter comme diffuseur de la culture.

Après avoir défendu le souci d'Ottawa pour la "démocratisation de la culture" qui dans son esprit n'est que "justice envers tous les Canadiens", Mme Sauvé a dit qu'il aurait été "contraire à nos politiques de venir rafler votre collection à coup de millions pour la transporter dans quelque galerie perdue d'Ottawa".

Un peu plus loin dans son discours, le ministre clame bien haut son identité québécoise et sa confiance en l'harmonie des relations fédérales-provinciales en matière d'échanges culturels: "J'ai partie liée à votre héritage, en tant que représentante, à Ottawa d'un comté du Québec. Ce n'est pas à titre de gouvernement étranger que nous travaillons à la préservation et à la mise en valeur de vos richesses culturelles. Votre culture est notre culture."

M. Serge Joyal, député fédéral de Maisonneuve-Rosemont qui s'occupe depuis 1968 de la réalisation du Musée a dit espérer que les lois fédérales de protection du patrimoine soient mieux adaptées aux besoins actuels. Il a souligné que la loi sur les lieux et monuments historiques qui date de 1952 n'a jamais été remaniée en profondeur et que la commission qui s'occupe de son application est "une société quasi secrète". Il a invité les gouvernements à préserver notre patrimoine contre "l'ignorance et la spéculation".

Si la politique des musées de nos gouvernements est aujourd'hui mieux adaptée à la condition particulière des musées privés, elle reste malgré tout très peu pourvue financièrement, a rappelé le député. Le budget fédéral est gelé depuis 1974, ce qui signifie, à cause de l'inflation, une baisse réelle de 18% depuis deux ans. Quant au budget provincial, il est la moitié moindre que celui de l'Ontario, totalisant plus d'un million de dollars.

Le ministre québécois du Revenu et député de Joliette, M. Robert Quenneville, avait axé son discours sur la réputation culturelle de son comté depuis un siècle

Voir page 6: Le nouveau

L'environnement

Le patronat réclame une gestion rationnelle

Le Conseil du patronat du Québec a été reçu vendredi matin à Montréal par le Conseil consultatif de l'environnement. La délégation patronale a présenté un énoncé de politique plaçant pour "une gestion rationnelle de la qualité de l'environnement" au Québec.

Le document de la confédération patronale rappelle que l'entreprise doit constamment choisir entre les impératifs de l'industrialisation économique et les conséquences inévitables qu'une telle industrialisation entraîne pour l'environnement.

Citant l'exemple de l'exploitation d'un cours d'eau, le CPQ rappelle que certains peuvent y trouver une valeur touristique, d'autres une réserve écologique, un potentiel électrique, un accès à une exploitation forestière, un lit de gravier de premier ordre, etc. Devant tant de choix, l'établissement d'une priorité devrait refléter la volonté de la collectivité, ce qui suppose qu'on tienne la population bien informée de toutes les options possibles.

Rappelant par ailleurs que la loi québécoise en est une de "protection de l'environnement" et non de "lutte contre la pollution", le rapport du Conseil du patronat demande:

● que le gouvernement s'attache d'abord à fixer des normes de qualité de l'environnement plutôt qu'à chercher à mettre en place des contrôles plus ou moins efficaces et coûteux.

● Il appartiendrait ensuite à l'entreprise de déterminer, compte tenu de ses possibilités technologiques et financières, quel équipement, quel processus technologique lui permettront de préserver à l'environnement le niveau de qualité fixé par l'Etat.

au gré du temps

Jeux interdits

On reste atterré à la lecture des effectifs de défense mis sur pied pour permettre la présentation des Jeux olympiques.

Huit mille militaires veilleront sur les installations; deux unités de combat contrôleront les foules; des tireurs d'élite surveilleront d'éventuels émeutiers; d'immenses morgues pourront recevoir des victimes possibles; un plan de combat a même été prévu en cas d'attaque nucléaire.

Notre monde en est là: concilier l'inconciliable, c'est-à-dire tenter de faire souffler l'esprit olympique sur un village assiéé. Sait-on qu'à l'origine, à Olympie, les Jeux étaient l'occasion d'une trêve sacrée pendant laquelle les Grecs suspendaient toutes les hostilités?

Il ne s'agit plus de discuter de l'opportunité de telles précautions, mais on peut se demander s'il n'aurait pas été plus convenable, au lieu d'un stade, de construire un blockhaus.

Albert BRIE

Décoration Générale Internationale de tous Genres



Nous sommes fiers d'avoir décoré le restaurant typique "LA PORTUGAISE"

1420 St Mathieu #1110 Montréal Tél: 935-8072

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire

MARDI, LE 27 JANVIER



M. JEAN COURNOYER
Ministre des Richesses Naturelles

sujet: "L'Énergie au Québec: perspective et options"

Hôtel Sheraton Mont-Royal 12 h 30

Le public est admis
Billets à l'entrée: \$7
Pour les membres, des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.

Renseignements: 866-2861

DU NOUVEAU À

INTER-LOTO

8 GROS LOTS

12,000 GAGNANTS PAR TIRAGE

1 ^{er} GROS LOT	\$250,000
2 ^e	\$100,000
3 ^e	\$50,000
4 ^e & 5 ^e	\$25,000
6 ^e , 7 ^e & 8 ^e	\$5,000

5 derniers chiffres

\$1,000

3 derniers chiffres

\$50

Il y a chance!



des idées

des événements

des hommes

Les implications professionnelles du cas Morgentaler

Le Comité de discipline de la Corporation des médecins

Au plan professionnel, de nombreuses failles dans la pratique du Dr Morgentaler

■ Saisi par la syndie de la Corporation professionnelle des médecins du Québec du verdict de culpabilité porté contre le Dr Henry Morgentaler par les tribunaux du pays, le Comité de discipline de la dite Corporation a examiné suivant les prescriptions du Code des Professions le cas du célèbre médecin-avorteur. En plus de se saisir de la preuve déposée à l'occasion du procès, le Comité de discipline a tenu à s'enquérir directement de la manière dont le Dr Morgentaler pratiquait la médecine à sa clinique de la rue Beaugrand. Voici à cet égard ses principales conclusions.

L'acte illégal qu'ont retenu contre (le Dr Morgentaler) les tribunaux en l'espèce est également prévu au Code de déontologie de la Corporation Professionnelle des Médecins qui le proscrire — Article 52 (a) "Sans restreindre la généralité de ce qui précède, la violation d'une quelconque des dispositions qui suivent constitue

en particulier un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité professionnelle.

2) Le médecin ne doit, ni directement ni indirectement, provoquer ou pratiquer un avortement en dehors des limites permises par la loi.

Une première conclusion s'impose donc. Parce que, ici, l'intimé a commis un acte déjà prohibé par le règlement déontologique cité, le comité se doit de maintenir cette plainte. Est-il besoin de l'ajouter, cette conclusion ne saurait être différente si l'acte reproché n'avait pas déjà été reconnu par le tribunal pénal. En d'autres termes, sans égard à une plainte devant les tribunaux, le syndic connaissait l'accroc au règlement déontologique cité aurait pu prendre une plainte identique contre l'intimé sous réserve, cependant, d'en faire la preuve au lieu de recourir à la simple production d'un jugement. Pour avoir procédé en l'espèce avec le secours de l'article 152 du Code des professions, le syndic a fait appel à

une procédure particulière que prévoit le Code des professions et qui consiste, comme le veut l'article 152, à faire vérifier par le comité disciplinaire l'incidence déontologique d'un acte criminel à la faveur d'une preuve simplifiée: "Le comité est tenu d'accepter la copie dûment certifiée de la décision judiciaire comme preuve de culpabilité".

Considérant en second lieu l'acte professionnel en lui-même, il convient également au plan disciplinaire d'examiner cet acte à la lumière des règles de la bonne médecine ou encore de ce que le règlement déontologique appelle l'honneur et la dignité professionnelle. Peut-on dire en l'espèce que l'intimé en procurant des avortements comme il le fait et comme il l'a fait dans le cas particulier ayant fait l'objet de la plainte s'exécute comme un bon médecin? Encore une fois, nous laissons ici de côté le caractère illégal de l'acte, le comité s'interrogeant sur la

façon dont l'intimé dispense ses services professionnels à ses patientes. Voici donc comment le comité croit qu'il faudrait procéder pour tenir compte de ce qu'est la bonne médecine.

1) Tout d'abord, le premier contact avec le client devrait comporter une entrevue au cabinet du médecin au cours de laquelle le professionnel prend connaissance du problème, le discute et enlaine une solution qui, si elle doit être chirurgicale, se déroulera en un second temps. Ce serait au moment de cette entrevue que la dignité professionnelle commande que l'on discute d'un honoraire raisonnable, si cette nécessité se pose.

2) Le médecin devrait voir à l'ouverture et la bonne tenue d'un dossier conforme aux exigences du règlement 35(i). Il convient de le dire, cet impératif dépasse de

■ L'affaire Morgentaler continue de provoquer des rebondissements imprévus et spectaculaires. Tandis que, jeudi dernier, le ministre fédéral de la Justice adressait au juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, une requête inusitée à laquelle le magistrat doit donner suite aujourd'hui, la Corporation professionnelle des médecins du Québec rendait public le rapport de l'examen fait par son Comité de discipline sur les agissements professionnels du médecin-avorteur en relation avec les actes pour lesquels la Cour suprême du Canada maintenait contre lui en mars dernier le verdict de culpabilité porté par la Cour d'Appel du Québec. Ce rapport devait à son tour donner lieu à de vives protestations de la part d'un groupe de médecins qui sont membres en règles de la Corporation. En attendant la décision que doit rendre ce matin le juge en chef Deschênes, nous publions ci-contre des extraits du rapport du Comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins ainsi que le texte d'une vive dénonciation que nous a fait tenir à ce sujet un groupe de médecins parmi lesquels figurent plusieurs gynécologues et obstétriciens bien connus, dont les docteurs Henri Bellemar, Lise Fortier, Pierre Viens, Robert Tanguay, Peter Gillett, Gustave Denis, Ginette Fortier, et Jeanne Saint-Amour.

beaucoup la simple fiche d'identification que l'intimé fait remplir par ses patientes, comme on l'a vu dans le cas présent.

3) Il est vrai qu'en matière d'avortement le diagnostic comme tel n'obéit pas au même cheminement que dans le cas de maladie. Mais le comité croit que néanmoins l'avortement, qui est un traitement chirurgical, nécessite des vérifications préalables. Sans omettre les vérifications coutumières, le comité ne voit pas comment un bon médecin peut se passer d'un test de grossesse et, à tout le moins, d'un prélèvement sanguin.

4) Ensuite vient l'acte chirurgical lui-même. Il comporte, lui aussi, ses impératifs: au minimum, une salle d'intervention aseptique, tel qu'on les voit dans les hôpitaux, avec des services paramédicaux expérimentés.

5) Après l'acte chirurgical, le médecin doit faire un contrôle pathologique des prélèvements. Cette règle ne connaît aucune exception dans les hôpitaux. Il ne peut en aller autrement dans les cliniques.

6) Le médecin qui pratique un avortement par succion doit tenir compte de la possibilité d'un résidu conceptionnel qui commande en fin d'opération un curetage pour garantir que l'avortement est complet.

Le médecin doit également assurer les soins dont sa patiente peut devenir susceptible pendant sa convalescence.

Le comité croit que ce qui vient d'être énoncé constitue un minimum au plan de la qualité de l'acte professionnel. Malheureusement, il faut convenir que la preuve

démontre que le Dr Morgentaler n'a pas satisfait à toutes ces exigences. Reprenant les faits révélés par ce dossier, le comité reproche au Dr Morgentaler:

1) Une attention primordiale apportée à la protection de ses honoraires sans entrevue préalable qui vaille, procédure qui confère ici à la relation professionnelle une allure mercantile. Le comité est incapable de réconcilier un tel style avec le souci humanitaire qu'invoque l'intimé tout au long de sa défense.

2) Le comité déplore également l'absence presque complète d'une anamnèse (histoire de cas) ainsi que l'absence des tests scientifiques pré-requis pour les fins d'un acte chirurgical: test de grossesse, prélèvement sanguin.

3) Après ses interventions, l'intimé ne se soucie aucunement d'obtenir un contrôle pathologique des prélèvements, non plus que de suivre l'évolution de ses patientes.

Ces facteurs démontrent une pratique médicale que ce comité ne saurait réconcilier avec la bonne médecine et, pour autant de raisons, le comité doit en faire reproche à l'intimé.

Considérant donc l'acte professionnel, posé par l'intimé en l'espèce comme tel, le comité trouve ample motif à conclure également au maintien de la plainte.

En venant ainsi à la sanction qu'il doit imposer, le comité veut bien tenir compte de tous les aspects qui ont été soulevés au cours de ce débat et qui démontrent bien que personne ne saurait ignorer que le problème de l'avortement dans notre société dépasse le cas particulier sous étude.

Un groupe de médecins protestataires

Le rapport du Comité de discipline est "truffé de faussetés" et de "manquements" à la justice

■ Sitôt connue la teneur du rapport du Comité de discipline de la Corporation professionnelle des Médecins, un groupe de médecins s'est vivement élevé contre les conclusions du Comité de discipline. Dans ce texte remis vendredi au Devoir, ces médecins dénoncent vivement le parti-pris du Comité de discipline et lui reprochent son inaptitude à passer un jugement professionnel valable sur la pratique médicale du Dr Henry Morgentaler.

Les rebondissements juridiques multiples de l'affaire Morgentaler, ces jours derniers, risquent de faire passer sous silence le jugement rendu par le Comité de discipline de la Corporation professionnelle des Médecins du Québec contre le docteur Morgentaler. Le Devoir, dans son numéro de jeudi dernier, publiait de larges extraits de ce jugement. Mais comme, malheureusement, il semble que Le Devoir n'ait pu participer à la conférence de presse où ce jugement fut discuté, il nous apparaît essentiel de rétablir les faits et ce, en toute justice pour le Dr Morgentaler.

1) Le président du Comité se serait publiquement déclaré hostile au Dr Morgentaler et à son avocat il y a quelques mois, selon le témoignage du Dr Augustin Roy, président de la Corporation. Ce dernier a autorisé la publication de ce témoignage. Quant aux deux médecins membres au Comité, nous ne mettons pas en doute leur compétence d'omnipraticiens, mais nous déclarons qu'ils n'avaient pas la compétence technique pour juger d'actes thérapeutiques en matière d'avortement et nous aurons l'occasion de le prouver plus loin. Pour ces raisons, en toute justice, les membres de ce Comité auraient dû se récuser dans cette cause. Ils ne l'ont pas fait. Me Sheppard, à la lecture de leur jugement, a avoué que de ne pas avoir demandé lui-même leur récusation avait été une "naïveté" qu'il regrettait.

2) De plus, le Président du Comité, lors de l'audition publique de la cause, a d'abord catégoriquement refusé de prendre connaissance du dossier du premier procès qui faisait précisément l'objet de la plainte. Le Comité a préféré fonder son jugement sur des lambeaux de témoignages, sur une preuve tronquée et incomplète. Les témoignages justifiant son parti-pris ont été souvent les seuls retenus: ainsi, lorsque la patiente s'est présentée à l'hôpital Royal Victoria, après l'avortement, le Comité n'a retenu que l'opinion du résident et a ignoré celle de son chef de service. Parce que celui-ci concluait que cette hospitalisation était inutile, que l'avortement avait été correctement fait, et que la patiente aurait pu être traitée à domicile si elle avait eu les médicaments prescrits par le Dr Morgentaler et que la police l'a empêché de prendre.

3) Le jugement est truffé de faussetés dans la preuve. Le Comité prétend qu'il n'a pas eu d'anesthésie, lors que la patiente a reçu une anesthésie locale. Le Comité devrait savoir qu'il est humainement impossible de pratiquer un avortement sans anesthésie. Le Comité affirme qu'il n'y a pas eu de test de grossesse alors que la patiente en avait eu deux, qu'elle avait été examinée par deux médecins et que sa grossesse avait été cliniquement vérifiée par le Dr Morgentaler. Le Comité reproche à l'accusé de ne pas avoir fait de curetage alors que c'était une pratique gé-

néralisée dans tous les cas à sa clinique. D'ailleurs, le Comité donne là une première preuve d'incompétence puisqu'il n'est pas nécessaire de pratiquer un curetage systématique dans ces cas et avec cette technique. (Dr Gillett, communication personnelle). Le Comité affirme que la patiente n'avait fait aucune démarche dans les hôpitaux alors qu'elle avait été refusée par cinq hôpitaux et qu'elle a même été référée au Dr Morgentaler par deux d'entre eux (et non pas par "quelqu'un" comme l'écrit hypocritement le Comité).

Nous restons abasourdis devant ces manquements à la justice sinon à la décence la plus élémentaire. Le Comité n'a pas tenu compte du témoignage du Dr Morgentaler lors de sa comparution publique devant lui, et les transcriptions officielles pourrnt en faire foi. Nous posons dès maintenant la question: quelle est la véritable signification de ce jugement faussé?

4) Le Comité insiste faussement sur l'aspect "mercantile" de la pratique du Dr Morgentaler. Il ne cite que les honoraires maximums demandés. Pourtant, la preuve a été établie clairement (et elle a été acceptée par tous les vrais tribunaux) que le Dr Morgentaler a traité des milliers de patientes soit pour des sommes très inférieures à ce maximum, soit gratuitement; il a été prouvé que le Dr Morgentaler acceptait les honoraires suggérés par les agences sociales, les cliniques populaires, etc. Par exemple, la somme payée par la moyenne des patientes référées par la Clinique communautaire de Pointe Saint-Charles était de \$20.00. Que veut donc faire le Comité de discipline en omettant de citer ces faits, sinon salir délibérément et démagogiquement l'accusé?

5) Aucune accusation n'a jamais été portée contre le Dr Morgentaler devant les tribunaux ou devant le Comité de discipline lui-même à l'effet que le Dr Morgentaler pratiquait une mauvaise médecine. Au contraire. Le jugement de l'honorable juge James K. Huguesson et la Couronne elle-même ont reconnu la qualité des services professionnels de l'accusé. Le propre médecin-expert de la Couronne, le Dr Jacques Desrosiers, a reconnu avoir référé des patientes au Dr Morgentaler et avoir signé une lettre reconnaissant la qualité de ses services. Des centaines de médecins, chefs de service et directeurs d'hôpitaux, ont référé des patientes au Dr Morgentaler, parfois leur femme, leur fille ou d'autres proches, et jamais aucun d'entre eux n'a eu à se plaindre de la qualité professionnelle de l'accusé.

Comment se fait-il que ce Comité prétend, lui, mettre en doute la compétence de l'accusé? A-t-il seulement lu l'étude scientifique la plus complète parue sur ce sujet au Canada et écrite par le Dr Morgentaler lui-même? (MORGENTALER, Henri, Report on 5641 outpatient abortion by vacuum suction curettage, Canadian Medical Association Journal, 1973, 109:1202-1205). Les arguments invoqués dans le jugement démontrent que le Comité ne connaît rien à cette méthode thérapeutique en recommandant une anesthésie générale dont les experts disent qu'elle est ici non seulement inutile mais dangereuse. En suggérant, sans motif valable, que l'intervention se fasse en deux temps (la patiente devrait voir le médecin en un premier temps, puis retourner chez elle, ou à l'hôtel, et ensuite

revenir pour l'intervention, le Comité ignore l'anxiété de la patiente dans ces cas et l'urgence de la situation: Alors, non seulement n'y avait-il pas accusation de mauvaise médecine, mais encore il n'y avait pas de preuves! Une telle outrecuidance nous laisse pantois...

6) Nous sommes frappés par le fait que tout l'aspect humanitaire de la clinique du Dr Morgentaler, reconnue comme un modèle du genre en Amérique du Nord, soit mis en doute sans aucune preuve (le jugement, dans ces cas, mentionne toujours "au dire de l'accusé" comme s'il s'agissait de publicité personnelle) ou soit tourné en dérision. Les expressions employées par le Comité semblent choisies à dessein pour ridiculiser le Dr Morgentaler. Ainsi, lorsque, après l'intervention, la patiente était conduite dans une salle de repos où tout était conçu pour son réconfort et pour calmer son anxiété, le Comité écrit que "la patiente était conduite au sous-sol pour la pause-café"! Révoltant est le mot pour qualifier l'attitude de ce Comité. Pourquoi ne pas avoir écrit "à l'acave"? Incidemment, à l'Hôpital Notre-Dame, les salles d'opération se trouvent au sous-sol....

7) Et finalement, comble de la prétention, le Comité explique comment, lui, il procéderait en matière d'avortement pour "faire de la bonne médecine". A la lecture de ces recommandations, on demeure ébahi:

a) Il paraît qu'un bon médecin ne peut se passer de prélèvements sanguins. Or l'expérience de centaines de milliers de cas dans les cliniques modernes montre que ce n'est pas nécessaire, inutilement coûteux et, dans ce cas précis, ne ferait qu'ajouter à l'anxiété (souvent proche de la panique) de la patiente.

b) Il faut de l'aseptie. Bien sûr! Nous sommes tous d'accord! Et aseptie il y avait à la clinique de la rue Beaugrand! Pourquoi le Comité a-t-il soulevé ce point alors que cette clinique répondait à des normes supérieures à la moyenne des cliniques où se pratiquent de telles interventions?

c) Il faut un contrôle pathologique des prélèvements. Mais le Dr Morgentaler le faisait, macroscopiquement. Bien sûr, les produits d'avortement n'étaient pas envoyés à un laboratoire de pathologie: l'auraient-ils été que le pathologiste aurait fait la même chose, pas plus, que ce que faisait le Dr Morgentaler. Et faut-il être assez naïf pour proposer qu'ainsi se constitue une preuve indubitable de ce qui venait de se passer? Un médecin gynécologue d'expérience et de haute renommée, dans un grand hôpital, a révélé ne pas toujours envoyer en pathologie certains produits de curetage quand cela pouvait, par inscription au dossier, porter préjudice à une malade: voilà ce que nous appelons de la "bonne médecine", celle (et la seule) qui sert l'intérêt des malades. Le Comité a tout aussi bêtement reproché au Dr Morgentaler de ne pas tenir de dossiers: pourquoi en aurait-il tenu? Pour que la police les saisisse et s'empare de tous les "complices"? Après l'arrestation du Dr Morgentaler, le téléphone sonnait sans arrêt venant de patientes le suppliant de détruire vite leur dossier. Il ne peut y avoir qu'un comité "déconnecté" de la réalité et incompetent trônant sur un banc de salle d'audience pour se permettre d'émettre de telles inepties!

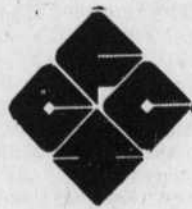
En conclusion, nous trouvons révélateur de l'esprit vindicatif et mesquin qui

marque ce jugement qu'alors que cinq hôpitaux aient refusé de traiter cette patiente, que plusieurs médecins lui aient hypocritement tourné le dos, le seul qui l'ait aidée avec compétence et compassion soit PUNI, à la suite d'une preuve tronquée et faussée, et qu'une sanction injuste (la radiation) vienne s'ajouter à la persécution judiciaire dont il est déjà victime en dépit de deux acquittements par jury et d'un troisième par la Cour d'Appel.

Et, pour ajouter l'humiliation à l'injustice, on le condamne aussi à se "recycler"! Et ce pauvre Comité ne sait même pas qu'un tel recyclage n'existe pas à la Corporation!

Dans ce triste scénario qu'est devenue l'"Affaire Morgentaler", où le chassé-croisé juridique a retenu l'attention des médias souvent au point de masquer l'essentiel; ce jugement du Comité de Discipline de la Corporation professionnelle des Médecins du Québec demeurera comme le plus triste symbole des tentatives des forces réactionnaires de briser et d'humilier par tous les moyens, même les plus sauvages, indignes de professionnels qui se posent en pédants défenseurs du

Voir page 6: Rapport



CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION PROGRAMME DE SESSIONS PUBLIQUES Février 1976

Le Centre de Formation et de Consultation offre aux cadres et dirigeants d'entreprise un programme annuel de sessions publiques depuis près de quinze ans. Ces sessions visent à aider les participants à développer leurs habiletés administratives sur des thèmes de pointe en management. Les sessions qui se tiendront au mois de février 1976 sont les suivantes:

SESSION	CLIENTÈLE VISÉE	DATES	LIEU
La Fonction Formation dans les organisations (SFF)	Spécialistes de la formation du personnel et du développement organisationnel	3-4-5 février	Montréal
La Prise de Décision en Groupe (SPD)	Cadres et spécialistes (Line et Staff)	10-11-12 février	Québec
Le Pouvoir dans les Organisations (SPO)	Cadres et spécialistes (Line et Staff)	17-18-19 février	Montréal
La Direction Participative par les Objectifs (DPO)	Cadres et spécialistes (Line et Staff)	24-25-26 février	Montréal

Les frais de participation sont de \$75.00 par personne, pour chacune de ces sessions, n'incluant pas les frais de séjour.

Pour vous inscrire ou obtenir plus de détails sur ces sessions ou sur le programme annuel, veuillez vous adresser au:

CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION

à Montréal:
Michèle Gagnon
1-514-526-9405

à Québec:
Charlotte Martineau
1-418-658-5346

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS
LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR"
EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$52.00	\$28.00
ÉTRANGER**	\$57.00	\$31.00

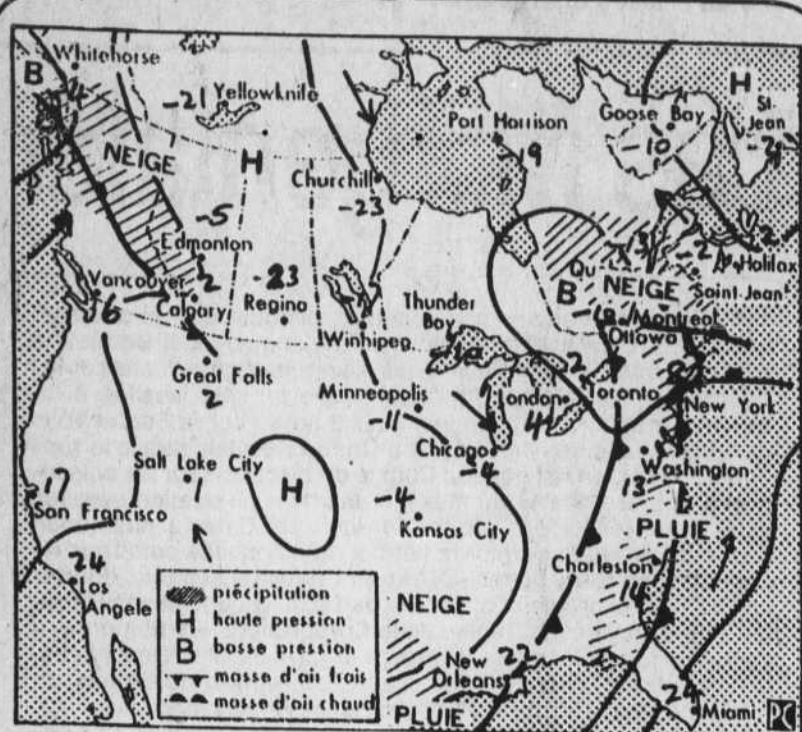
(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom

Adresse

la météo



Le régime climatique des derniers jours, à savoir soleil et froid, est en voie de changer avec l'approche d'une perturbation en provenance du sud des États-Unis. Cette dépression remonte avec elle une masse d'air doux et humide. Les températures monteront au-dessus du point de congélation dans plusieurs régions du sud-ouest et ce, pour la première fois depuis le début du mois de janvier. Le nord-ouest ne recevra que des précipitations neigeuses pour une accumulation totale de 8 à 15 centimètres. La perturbation amènera des neiges et sa neige dans le bas du golfe plus tard en journée. Derrière ce système on revient à des températures plus froides et le temps reste nuageux.

Régions de l'Abitibi, l'Ouest de Rimouski, la Gaspésie: enneigement suivi de neige. Venteux. Accumulation totale de 8 à 15 centimètres. Minimum la nuit dernière —8. Maximum moins 6. Apercü pour demain: dégagement graduel.

Régions de Montréal, l'Outaouais, des Laurentides, des Cantons de l'Est, de l'est de Pontiac-Témiscamingue: neige se changeant en pluie.

verglacante cessant en après-midi. Nuageux par la suite. Minimum la nuit dernière 0. Maximum 2 à 5. Apercü pour demain: nuageux et plus froid.

Régions de Québec, Trois-Rivières, la Haute-Mauricie: pluie verglaçante cessant en après-midi. Venteux. Minimum la nuit dernière 0. Maximum moins 2. Apercü pour demain: nuageux et plus froid.

Région du Lac St-Jean: enneigement suivi de neige parfois mêlée de pluie verglaçante. Venteux. Minimum la nuit dernière moins 20. Maximum moins 6 à moins 8. Apercü pour demain: nuageux et plus froid.

Régions de Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski, la Gaspésie: enneigement suivi de neige. Risque de pluie verglaçante en fin de journée. Minimum la nuit dernière moins 20. Maximum moins 4 à moins 9. Apercü pour demain: neige passagère.

Région de Chibougamau: enneigement suivi de neige. Venteux. Minimum la nuit dernière moins 14. Maximum moins 8 à moins 10. Apercü pour demain: nuageux et plus froid.

26 janvier

par la Presse Canadienne

Le gouvernement libéral du Canada annonçait son traité de réciprocité avec les États-Unis il y a 65 ans aujourd'hui — en 1911 — après plusieurs années de négociations. La réciprocité avait été à l'honneur de 1854 à 1866, alors que le Canada prospérait, mais les États-Unis y mirent fin par rancune contre l'Angleterre qui appuyait le Sud lors de la Guerre civile, et ils repoussèrent toute tentative d'y revenir. Le Congrès ratifia le traité de 1911, mais les Conservateurs prirent le pouvoir la même année et n'y donnèrent pas suite.

1788—Sydney, en Australie, est fondée mais d'abord comme colonie pénitentiaire britannique.

1871—Fondation de l'Union britannique de rugby.

1942—Les premières troupes américaines de la Seconde Guerre mondiale atteignent l'Europe, en Irlande du Nord.

1967—La neige et une vague de froid paralysent la majeure partie du Middle West américain.

l'accroissement de la productivité nationale, l'on devrait en arriver à une nouvelle proposition qui pourra faire l'objet d'une mesure législative.

Les députés ont par ailleurs réitéré leur appui aux syndicats et aux groupes sociaux en lutte contre les mesures anti-inflationnistes, ainsi que leur appui à la demande de libération du Dr Henry Morgentaler.

VILLAGE OLYMPIQUE

A ce jour, moins d'une dizaine de dossiers promettent dans un avenir prochain des suites devant les tribunaux criminels. Dans les autres cas, les recherches policières devront se poursuivre encore plusieurs mois avant de pouvoir donner des résultats concrets.

Pour le moment, les cinq ou six dossiers à l'étude ne contiennent aucun fait pouvant incriminer sérieusement des autorités du COJO. On se rappelle que le 25 novembre dernier les policiers avaient perquisitionné les bureaux de certaines personnalités-clés du Comité organisateur des Jeux Olympiques, en particulier ceux du vice-président-directeur général, M. Simon Star-Pierre.

Le Toronto Star a laissé entendre samedi que de nouvelles perquisitions avaient eu lieu au cours des derniers jours un peu partout dans la métropole. En fait, il faut comprendre, nous ont indiqué nos sources, qu'une enquête policière va en s'amplifiant et à mesure que des indices sérieux sont découverts, on tente d'obtenir le maximum d'éléments de preuve

pour les corroborer. Dans ce sens, les enquêteurs du groupe de recherche procèdent presque quotidiennement à de nouvelles saisies de documents.

Selon nos renseignements, un grand nombre de personnes ont déjà été interrogées par les policiers de la SQ et de la GRC. Certaines d'entre elles ont accepté de collaborer, et de fournir des déclarations solennelles. De ces interrogatoires, il ressortirait que dans bien des cas, les sous-contractants ont accepté de verser des ristournes de l'ordre de 10% après avoir été sollicités et d'une certaine façon menacés.

En somme, comme dans le cas du fameux dossier de la Société des alcools, il s'agit d'un véritable racket d'extorsion et de chantage imposé aux entrepreneurs voulant travailler à la construction du Village olympique. Il en a résulté des hausses considérables de prix et la falsification de nombreux documents.

Pour accélérer le travail des policiers, le ministère de la Justice a engagé trois comptables. Grâce à eux, de nombreuses irrégularités ont été décelées. Un procureur de la couronne, Me Claude Millette, un spécialiste des questions de fraude, est également affecté au dossier du Village olympique. Par son entremise, les autorités gouvernementales suivent de près l'évolution de l'enquête.

STUART SMITH

mener sur la scène provinciale pour s'approprier le rôle de sièges possibles et si possible former le prochain gouvernement.

Les conservateurs ontariens détiennent 51 sièges tandis que les néo-démocrates en ont 38 et les libéraux 36.

Le Dr Smith s'est donné comme priorité la victoire de son parti aux prochaines élections provinciales ontariennes.

Rappelant qu'il avait été élu par une mince majorité de 45 voix, le nouveau leader libéral ontarien a dit reconnaître la valeur et la popularité de M. Peterson et il a dit tout le respect et l'admiration qu'il avait pour ce dernier.

Il a émis l'opinion que le succès du NDP aux dernières élections dépendait de la personnalité de M. Stephen Lewis. "Les gens qui ont voté NDP l'ont fait grâce à M. Lewis, de dire M. Smith, tandis que ceux qui ont voté pour les conservateurs l'ont fait malgré leur leader William Davis."

Ce dernier a cependant fait parvenir un télégramme de félicitations à M. Smith tout en lui souhaitant santé et optimisme. Plus de 2,000 délégués ont participé depuis vendredi au congrès libéral à Toronto.

Le vote a commencé à 10 h 30 hier matin et les résultats du troisième tour de scrutin ont été connus à 15 h 30 hier après-midi.

En gros, M. Smith a fait valoir qu'il désirait former un gouvernement plus près du peuple et qu'en conséquence il orienterait son parti vers des solutions pour une vie meilleure à tous les citoyens de l'Ontario. Au cours du congrès il a été très sévère à l'égard du gouvernement conservateur qui dirige l'Ontario depuis 33 ans mais qui a perdu 20 sièges au profit des libéraux et des néo-démocrates lors de l'élection du 18 septembre dernier.

"La bataille n'a fait que commencer. Personne ne sait quand se tiendront les prochaines élections. En ce qui me concerne, toutefois, le parti est prêt à un scrutin," a dit le nouvel élu.

M. Smith a affirmé que son parti formerait le prochain gouvernement ontarien "pour le bien de la population."

Au sujet de la lutte que lui a livrée M. Peterson, il l'a qualifiée "de campagne propre et bien organisée."

Le Dr Smith est né à Montréal. Il est le fils d'une famille juive de classe moyenne de l'est de la métropole. Il a vécu à Montréal et il est bilingue.

Il a fait ses études à l'Université McGill et en Grande-Bretagne.

Il a commencé à s'intéresser à la politique à l'Université McGill où il s'est occupé d'affaires politiques auprès des étudiants et au niveau provincial. Il fut à cette époque adjoint de Alain MacNaughton, alors président des Communes.

Il y a 10 ans, il réclama l'investiture du Parti libéral fédéral dans le comté de Mont-Royal. Il devait toutefois abandonner la course en faveur d'un autre candidat, l'actuel premier ministre Pierre Elliott Trudeau.

Le Dr Smith est marié et a deux enfants âgés de 6 et 8 ans. Son épouse, Patricia, l'a accompagné durant tout le congrès.

L'ANGOLA

conclu en Angola. Les unités sud-africaines seront transférées plus au sud de l'Angola, dans les zones de l'UNITA et du FNLA et elles continueront à veiller sur le barrage de Calveque sur la Cunene, à la frontière namibienne.

Leur repli n'en privera pas moins les forces de la coalition FNLA-UNITA d'un appui logistique important dans leur lutte contre les FAPLA (Forces armées du MPLA) et leurs alliés.

L'agence yougoslave Tanyoung rapportait que les FAPLA s'étaient approchés vendredi à soixante kilomètres de Huambo (Nova Lisboa), atteignant le carrefour routier de Alto Hama, sans rencontrer de résistance organisée.

Avec son offensive majeure au-delà de la Queve, le MPLA a réussi une percée sur la quasi-totalité du front sud et occupé le port de Novo Redondo, l'importante ville stratégique de Amboiva, ainsi que la

Après l'étape mexicaine, Trudeau part pour La Havane

MEXICO (AFP et PC) — Le Canada et le Mexique se sont mis d'accord pour développer au maximum leurs relations économiques, déclare le communiqué conjoint publié hier, à l'issue de la visite du premier ministre Pierre Elliott Trudeau à Mexico.

Dans ce but, M. Trudeau et le président du Mexique, M. Luis Echeverria, ont décidé l'échange régulier de missions économiques spéciales et l'intensification des investissements mixtes dans les industries mexicaines du pétrole, de l'électricité et de l'énergie atomique, ainsi que dans les chemins de fer, les mines et le tourisme.

Le communiqué annonce aussi que la prochaine réunion du comité ministériel Mexique-Canada aura lieu dans ce dernier pays en 1977.

D'autre part, une mission parlementaire mexicaine ira au Canada dans quelques jours pour examiner avec les membres du Parlement canadien — qui avaient déjà visité le Mexique en 1974 — les questions intéressant les deux nations.

Le chef du gouvernement canadien a tenu à souligner dans le communiqué les liens traditionnels qu'unissent son pays aux membres de la communauté des Caraïbes et sa ferme intention de participer au développement des États latino-américains.

M. Trudeau a fait cette déclaration après avoir pris connaissance des explications qui lui ont été fournies par le président Echeverria sur la doctrine du système économique latino-américain, un organisme qui vient d'être créé "dans le cadre d'un nouvel esprit de coopération régionale et dont la base est le respect à la diversité des systèmes sociaux et politiques".

Le communiqué, qui met fin à une visite de trois jours, signale également qu'un accord culturel a été signé par les deux délégations.

Dans le domaine de la politique internationale, les deux hommes d'État déclarent qu'il est indispensable de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations unies en tant qu'instrument pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Le premier ministre Trudeau a été reçu au Mexique avec le protocole que l'on accorde normalement à un chef d'État. Il a été accueilli à l'aéroport par le président Echeverria. Et il y a eu alors une salve de 21 coups de canon, chose qui aurait dû être réservée normalement à la reine Elizabeth ou au gouverneur général.

Un reporter mexicain a demandé au président Echeverria si celui-ci ne craignait pas de recevoir de la reine un message de protestation contre une viola-

tion du protocole, vu que M. Trudeau n'est pas le chef du gouvernement au Canada, pas le chef de l'État.

"Nous modifions notre protocole tous les jours, a répondu, en riant, le président. Notre protocole, a-t-il ajouté, il vient du cœur."

Quelques reporters mexicains ont demandé au premier ministre Trudeau de leur parler du séparatisme québécois. Le premier ministre du Canada leur a dit que le Parti québécois était plus intéressé à obtenir le pouvoir au Québec qu'à séparer le Québec du reste du Canada. Le Parti québécois, a ajouté M. Trudeau, ne peut oublier que le séparatisme a été rejeté à deux élections législatives québécoises.

Vendredi, le premier ministre Trudeau avait dit à Mexico qu'il n'y aura pas de retard dans la tenue des Jeux olympiques à Montréal.

Dimanche, un reporter mexicain lui a demandé: "Avez-vous demandé la permission au premier ministre du Québec, M. Bourassa, pour dire que les Jeux allaient être tenus à temps?"

"Ce n'est pas mon habitude de demander au premier ministre d'une province la permission avant de donner mon opinion sur un sujet", a répondu M. Trudeau, qui a noté, d'autre part, que M. Bourassa avait dit lui aussi qu'il n'y aura pas de retard dans la tenue des Jeux.

Le million olympique

\$1 million (trois billets gagnants)	2 599 369
\$500,000 (trois billets gagnants)	1 735 704
\$250,000 (trois billets gagnants)	2 917 977
\$200,000 (six billets gagnants)	1 384 408
\$100,000 (neuf billets gagnants)	2 087 262
\$50,000 (douze billets gagnants)	1 297 706
	3 017 332
	2 928 168
	2 018 904
	2 755 364
	1 661 770
	3 091 801

À noter que:
les trois derniers chiffres de chacun de ces numéros valent: \$100
les quatre derniers chiffres: \$1,000
les cinq derniers chiffres: \$5,000.

ville de Vila Nova, au sud de Cela, précédait l'agence.

Toujours selon Tanyoung, les unités régulières sud-africaines et celles de l'UNITA se sont retirées vers le sud par hélicoptère, après un long combat d'artillerie. Sur le front sud-est, après avoir occupé la ville de Calucinga, les forces du MPLA ont réussi une percée vers Silva Porto, une des deux principales bases logistiques des Sud-Africains en Angola, dit encore l'agence. Le gouvernement du MPLA a affirmé que jusqu'à présent 36 soldats sud-africains avaient trouvé la mort en Angola.

La question qui se pose désormais est de savoir si l'engagement cubain et soviétique aux côtés de la république populaire d'Angola se maintiendra après un éventuel retrait des Sud-Africains. Un diplomate occidental en poste à Lusaka estime que tout le délicat équilibre des forces en Afrique australe est bouleversé. Quelle que soit la détermination de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) de mener une guerre de guérilla, elle ne sera pas en mesure de contenir 10,000 Cubains et tous les autres qui continuent à arriver, ajoute-t-il.

M. Jorge Sangumba, responsable des relations internationales de l'UNITA, a

déclaré à Reuter: "La semaine prochaine, vous ne verrez plus un seul Blanc avec nous". Le responsable de l'union a ajouté qu'il venait de recevoir quatre hélicoptères de combat qui entreraient en action contre les chars T-34 et T-54 des Cubains la semaine prochaine.

LE LIBAN

dans l'est du Liban. L'assaut a été repoussé. Des coups de feu sporadiques ont été enregistrés dans le quartier musulman de Kubbah à Tripoli. Un poste des forces de sécurité a été attaqué à Bhamdoun sur la route de Damas et des armes ont été volées.

A Beyrouth, poursuit le comité tripartite, des tirs d'artillerie et des coups de feu ont eu lieu dans le quartier des hôtels du front de mer et à Sinn El-Fil, Ashrafieh et Nabaa.

M. Rachid Karamé, premier ministre qui a repris son poste samedi, a annoncé que les hommes armés commencent à se retirer aujourd'hui de Beyrouth.

Tous les hommes armés devront s'en être retirés, toute manifestation armée devra en avoir disparu demain à 18.00 heures. Le retrait aura commencé vingt-quatre heures auparavant.

La protection des routes nationales et la liberté de circulation sera laissée à la charge des forces de sécurité intérieures (F.S.I.) et de l'armée. Celles-ci auront pour tâche d'empêcher toute milice d'y assurer un quelconque contrôle, dit le communiqué lu par M. Karamé.

Le haut comité militaire syro-libano-palestinien a été chargé de prendre les mesures permettant d'appliquer l'accord intervenu jeudi. MM. Chamoun et Gemayel ont donné à leurs milices et partisans les instructions conséquentes, ajoute-t-il.

L'un des points de l'accord stipule que les milliers de personnes qui ont fui leurs foyers doivent pouvoir y retourner. Une tournée dans les quartiers dévastés suffit à montrer que cela ne sera pas chose facile à faire respecter.

Dans Damour, ville chrétienne d'autrefois vingt-cinq mille habitants prise mardi dernier par les forces progressistes et palestiniennes, il semble ne pas y avoir une maison qui n'ait été pillée. Nombre d'entre elles ont été démolies.

Tout près, à Saadiyate, dernière poche de résistance maronite au sud de Beyrouth, la luxueuse résidence de M. Chamoun a subi le même sort. Les forces de l'armée de libération de la Palestine (A.L.P.) auquel le haut-comité militaire a demandé vendredi soir de rétablir l'ordre dans les quartiers musulmans, empêchaient quiconque de s'en approcher.

Même spectacle dans le quartier de la Quarantaine, au nord-est de Beyrouth, tombé aux Phalangistes dimanche dernier.

Les milliers de musulmans pauvres qui ont fui ce bidonville ont été relégués dans les élégantes villas qui surplombent la mer sur la route de Damour.

Les phalangistes ont fait venir un bulldozer géant dans la quarantaine pour en raser les derniers taudis. Ils y travaillaient hier un masque sur le visage pour se protéger des odeurs pestilentielles dégagées par les cadavres non encore enterrés.

Des familles de chrétiens pauvres, portant de maigres baluchons se frayaient un chemin dans la boue et les ruines pour regagner leurs demeures. Elles aussi portaient des masques. Personne ne prêtait attention au corps d'un jeune homme qui pourrissait au milieu de la rue, témoin si féroce et tragique du peu de cas que font les milices de la vie humaine au Liban.

LES MILITANTS

Suite de la page 3

au profit de l'exécutif, thème qui a fait l'objet d'un mémoire spécial du patronat québécois. On y soulignait particulièrement le danger des lois-cadres, qui laissent aux ministres et à leurs hauts fonctionnaires la responsabilité de fixer arbitrairement la portée pratique de la législation.

Même adopté par le parti, le rapport Lamontagne ne constitue qu'une recommandation au gouvernement, seul responsable de la réforme qui sera effectuée, retardée ou refusée. Mais le président du comité, M. Lamontagne, indiquait déjà samedi sa conviction de voir la plupart des recommandations du comité retenues dans la nouvelle Loi de la Législation.

Lors du débat orageux sur la hausse de salaires des députés en 1974, un ministre influent du gouvernement Bourassa avait cependant confié aux journalistes que seul l'avènement d'un régime présidentiel, dégageant les ministres de l'emprise

LE NOUVEAU

Suite de la page 3

d'avantage que sur les politiques de l'esprit, tout en admettant que les propos entendus le touchaient à titre de grand argentier du Québec. Le gouvernement provincial a consenti \$50,000 au Musée de Joliette et lui assurera annuellement \$25,000. La ville de Joliette a loué l'emplacement du musée à la Corporation, par un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans. Quant aux Jolietains, ils ont contribué \$100,000 recueillis au cours d'une campagne de souscription.

Le conseil d'administration de la Corporation du Musée d'art de Joliette réunit des représentants de tous les groupes socio-économiques de l'endroit. Et le Musée accueillera non seulement les visiteurs qui veulent admirer les chefs-d'œuvre qu'il recèle mais également les organismes culturels qui voudront y tenir leurs réunions, et les expositions itinérantes commanditées par des entreprises. Déjà tout un programme est prévu pour les prochains mois.

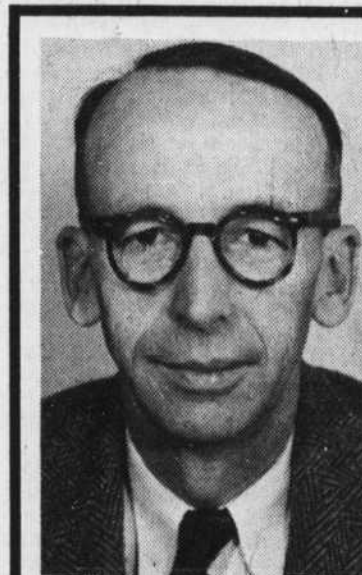
RAPPORT

Suite de la page 5

public, un homme qu'elles n'ont pu faire taire.

Nous souhaitons à notre Corporation et à ses membres, nos collègues, le jour où l'avortement, dans ce pays, ne sera plus un crime, autant de conscience professionnelle et d'humanité qu'en possède celui que son Comité de discipline punit aujourd'hui aussi injustement.

Pierre Viens, m.d., Henri Bellemare, m.d., Robert Tanguay, m.d., Lise Fortier, m.d., Peter Gillett, m.d., Gustave Denis, m.d., Ginette Fortier, m.d., Jeanne Saint-Amour, m.d. et tous ceux qui partagent notre indignation et que le temps n'a pas permis de consulter...



Nolasque April

Le 25 janvier 1976, à l'âge de 78 ans, est décédé à l'hôpital Notre-Dame de Montréal M. Nolasque April de Sainte-Marline, époux en premières noces de feu Regina Aumont et en secondes noces de Jeanne Turcol. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Bibiane (Mme Edgar Proulx) de Québec, Véronique (Mme Yves Gervais) de Greenfield Park, Pierrette (veuve de Camille Lussignan) de Saint-Lambert, Jacqueline, d'Ottawa, Françoise (Mme Médéric Desrochers) de Ville de Léry, Céline (Mme Laurent Lamer) de Ville Mont-Royal, Hélène (Mme Jean-Claude Marsan) de Montréal, Monique (Mme André Racette) de Sainte-Marline, et Luc (époux de Michèle Racine) de Saint-Lambert, ainsi que ses vingt-et-un petits-enfants. Lui survivent également ses deux frères, Georges et Maurice, et sa sœur Anne-Marie (Mme Alex April, de Rivière-du-Loup).

Avantagusement connu dans la classe agricole, M. April a œuvré pendant cinquante-deux ans comme agronome aux différents niveaux de la fonction publique provinciale au ministère de l'Agriculture. Agronome de comté, président de cette corporation pendant quelques années, fondateur et directeur pendant vingt-huit ans de l'École Moyenne d'Agriculture de Sainte-Marline, il devint par la suite président de la Régie des Marchés Agricoles. Au moment de prendre sa retraite en 1968, il présidait la Commission d'Enquête sur l'Agriculture au Québec. M. April était Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

La dépouille mortelle sera exposée au salon funéraire Henri Barrette à Sainte-Marline. Les funérailles auront lieu mercredi le 28 janvier à 2h30 à l'église paroissiale de Sainte-Marline.

les atomisés de l'An O



Les idéologues des PC est-européens en conseil de guerre à Varsovie

VARSOVIE (Reuter) — Les idéologues dominants des pays est-européens vont, semble-t-il, mettre au point cette semaine à Varsovie une stratégie commune face aux accusations émanant des pays occidentaux et voulant que les libérés publics continuent d'être bafoués dans le camp communiste en dépit des assurances fournies à la conférence d'Helsinki.

Le Kremlin a envoyé à Varsovie ses deux plus importants idéologues, MM. Boris Ponomarev et Konstantin Katouchev, tous deux secrétaires du comité central du Parti communiste soviétique, chargés respectivement des partis étrangers et des partis au pouvoir.

Bien qu'aucune information n'ait été publiée à Varsovie concernant cette rencontre, on s'attend à ce que les pays frères y dépêchent également leurs idéologues les plus distingués.

Lors du congrès du parti ouvrier unifié polonais (POUP) le mois dernier, M. Leonid Brejnev avait montré combien l'Union soviétique était agacée des critiques occidentales en accusant certains à l'Ouest d'empoisonner l'atmosphère par leurs calomnies et leurs allusions malveillantes.

La radio polonaise a annoncé hier que parmi les délégations arrivées à Varsovie en figurait une du Parti communiste cubain, donnant ainsi à penser que le conflit angolais, auquel participe un fort contingent de soldats cubains, pourrait venir sur le tapis.

On s'attend également à ce que le "conseil de guerre" des idéologues communistes se penche sur le dossier — préoccupant pour les dirigeants du Kremlin — du comportement autonome des partis communistes italien et français. Tous deux nourrissent l'ambition de partager le pouvoir avec des formations socialistes, et, à cette fin, paraissent prêts à des renoncements doctrinaux comme l'a montré l'abandon par le Parti communiste français de la notion de "dictature du prolétariat".

La réunion de Varsovie pourrait enfin examiner d'autres questions telles que le prochain congrès du Parti communiste soviétique, l'Etat de la détente militaire en Europe et l'évolution des pourparlers sur la limitation des armements stratégiques (SALT), et, enfin, l'impasse des conversations préparatoires à la réunion d'une conférence des Partis communistes européens.

Les socialistes de l'Europe du sud sont soucieux de préserver leur originalité

PARIS (d'après AFP et Reuter) — Pas de rupture avec l'Internationale socialiste mais vif désir de sauvegarder leur originalité, tel est l'objectif des quatre partis socialistes: France, Espagne (PSOE), Italie et Portugal, qui ont organisé durant le week-end une conférence à Paris.

C'est à l'initiative de M. François Mitterrand, soucieux de donner à son parti, et à lui-même, une certaine image inter-

nationale, que cette rencontre a été décidée après une réunion informelle qui s'est déroulée en mai 1975 dans la propriété des Landes du leader socialiste.

On n'a pas manqué de noter le souci de chacune des délégations d'apprécier la situation de la gauche européenne par rapport à leurs préoccupations propres, surtout en ce qui concerne les relations avec les communistes.

M. François Mitterrand est apparu en fait comme beaucoup plus "internationaliste" que les autres participants, bien que veillant à souligner le caractère particulier de l'union de la gauche, telle qu'elle fut réalisée en France.

M. François Mitterrand a tenu à souligner que la conférence n'avait pas pour objet de "créer une institution nouvelle ou un organisme permanent"; "Du moins, a-

ti-il ajouté, tant que l'Internationale socialiste restera fidèle aux objectifs auxquels nous avons apporté notre adhésion".

Le premier secrétaire du Parti socialiste français a rejeté toute idée de "frontière géographique", comme de "toute autre frontière", entre les socialistes démocrates et les socialistes tout court, estimant: "Chaque expérience gouvernementale doit se dérouler, on verra après". Il répondait ainsi à certaines critiques élevées ici ou là sur la présence de tel ou tel parti socialiste à la conférence.

M. Mitterrand s'est attaché ensuite à réfuter les suppositions faites par certains sur l'absence de Mario Soares à Paris, déclarant à ce sujet: "Il n'y a pas d'hostilité systématique du parti socialiste portugais à l'égard de l'union de la gauche; Si celle-ci n'a pu voir le jour au Portugal, c'est que le parti communiste portugais l'a refusée". Cependant, a-t-il poursuivi, cela n'empêche pas les uns et les autres de participer ensemble au gouvernement".

M. Mitterrand s'est félicité, par ailleurs de l'évolution du parti communiste français, estimant, en particulier, "qu'une des raisons de la scission de tous se trouvait annulée par celle-ci".

Enfin, le premier secrétaire du parti socialiste a rappelé la position favorable de ses amis à l'égard de l'élection du parlement européen au suffrage universel, lançant toutefois une mise en garde contre les moyens mis en oeuvre par le grand capitalisme international.

Il a estimé, en particulier, "qu'il ne fallait pas attendre des gouvernements dits libéraux qu'ils fassent autre chose que l'Europe des marchands, ou l'Europe des fonctionnaires".

De leur côté, les représentants des partis belge, espagnol, portugais et italien ont souligné dans leurs interventions, l'utilité de cette conférence, la nécessité d'une coopération accrue entre formations connaissant des problèmes spécifiques, sans que cela entraîne de divisions entre socialistes européens du Nord et ceux du Sud.

Le premier secrétaire du parti socialiste français s'est efforcé de "valoriser" la rencontre en laissant entendre notamment que le désaccord avec les socio-démocrates allemands n'était pas aussi profond que certains l'affirmaient: M. Mitterrand doit rencontrer prochainement M. Willy Brandt, au moins à deux reprises. D'autre part, une nouvelle réunion pourrait avoir lieu ultérieurement, on envisage même d'y associer certaines centrales syndicales. De plus, l'idée lancée en août 1975 par M. Mario Soares d'une réunion commune des PS et PC méditerranéens continue son chemin, même si les communistes portugais y sont hostiles et leurs amis français muets au sujet de cette proposition.

Mgr Wyszynski demande à l'Etat d'accepter le "pluralisme social"

VARSOVIE (d'après AFP et Reuter) — Le cardinal Stefan Wyszynski a demandé à l'Etat d'accepter "le pluralisme social", dans une conférence prononcée en l'église de la Sainte-Croix de Varsovie, le lendemain de la publication du projet d'amendement de la constitution polonaise.

Le primat de Pologne a d'abord fait l'historique des relations entre l'Eglise et l'Etat — thème de sa conférence — en soulignant que les tentatives faites pour soumettre le clergé "aux raisons d'Etat" et pour introduire l'athéisme en Pologne avaient échoué. "L'Etat, a-t-il dit, a institué des rites pour remplacer les sacrements, mais ces rites sont plutôt drôles qu'utiles".

"L'Etat, a-t-il ajouté, devrait agir pour le bien commun de toute la communauté et accepter le pluralisme social. Ouvriers,

paysans et intellectuels, chaque classe a ses propres besoins. L'Etat devrait accepter les règles de chacune de ces classes et les coordonner".

Le cardinal n'a pas expressément fait mention de l'amendement de la constitution précisant que le parti est "la force dirigeante de la société dans la construction du socialisme", principe dont le projet d'introduction sous une forme beaucoup plus radicale avait amené l'épiscopat à manifester publiquement son inquiétude et à demander des explications.

En revanche, le cardinal a exprimé son appréhension devant l'amendement proposé prévoyant que "les droits des citoyens sont inégalement liés à l'acceptation honnête et consciencieuse de leurs devoirs envers la patrie".

"L'Etat, a déclaré le primat, devrait protéger les droits des citoyens. Un citoyen ne perd jamais ses droits, même s'il ne remplit pas ses devoirs envers l'Etat". "La formule est dangereuse, a-t-il ajouté, mais peut-être sera-t-elle abandonnée dans le texte final des amendements".

Un autre passage de la conférence peut être interprété comme une référence à l'introduction du principe de l'amitié avec l'URSS et les autres pays socialistes dans le texte constitutionnel, et comme une mise en garde devant l'éventualité de la conclusion entre Moscou et Varsovie d'un traité d'alliance contraignant, tel qu'il en fut signé à l'automne dernier entre Moscou et Berlin-Est.

"La société politique, a déclaré Mgr Wyszynski, doit tenir compte de la réalité nationale, de la culture nationale, de la souveraineté nationale et culturelle de la nation, et ne peut pas s'engager dans des traités entraînant des obligations internationales qui seraient nuisibles à la culture nationale et à la souveraineté économique". "L'Eglise n'est pas un interlocuteur facile pour l'Etat. L'Eglise est comme un médicament au goût amer — un médicament qui finalement fait du bien".

Elaborés par le parti communiste, les amendements constitutionnels proposés

seront débattus en février au Parlement, où leur adoption paraît quasiment assurée. Les seules réserves émaneront des cinq députés catholiques indépendants qui représentent l'opinion catholique dans une Chambre de 460 sièges.

Les détails du projet de révision de la constitution polonaise de juillet 1952 ont été rendus publics samedi à Varsovie et prévoient notamment que le pays abandonnera son qualificatif de république populaire pour celui de république socialiste.

D'une façon générale, les amendements constitutionnels consolident l'appartenance de la Pologne au camp soviétique tout en maintenant la participation de la politique étrangère est érigée en principe d'Etat.

Autre innovation, le parti ouvrier unifié polonais (POUP) devient officiellement le moteur politique dominant dans la construction du socialisme. L'orientation communiste des syndicats est également consolidée puisque outre de défendre les intérêts des travailleurs, ceux-ci ont pour la première fois comme mission d'être des écoles de stimulation de la participation des citoyens à l'édification de la société socialiste.

Bien qu'entérinant une situation qui a graduellement prévalu dans les faits depuis vingt-quatre ans, le projet de révision constitutionnelle se heurte à une certaine opposition dans les milieux non communistes.

Des centaines d'intellectuels polonais, dont des professeurs et des écrivains, ont adressé à la diète des messages pour exprimer leur inquiétude devant ce qu'ils considèrent comme un nouveau recul des droits de l'homme au sein de la société socialiste. Des représentants de l'Eglise catholique, très influente en Pologne, se déclarent surpris, en privé, qu'à une époque où les notions de nationalisme et souveraineté ont tendance à primer, les dirigeants polonais éprouvent le besoin d'accentuer leur dépendance à l'égard du Kremlin.

Paris: L'OPEP se réunit alors que reprend le dialogue Nord-Sud

PARIS (Reuter) — On reparlera pétrole et énergie cette semaine au centre international de conférences de l'avenue Kléber à Paris.

Deux réunions débutent aujourd'hui. Les ministres des treize pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) se retrouvent pour arrêter les modalités techniques de la souscription d'un fonds pour venir en aide aux pays en voie de développement les plus déshérités.

Les représentants des pays industrialisés et des pays en voie de développement

de la conférence sur la coopération économique internationale étudient la question du mandat des commissions spécialisées qui doivent se mettre au travail le 11 février.

La réunion de l'OPEP estime-t-on de source diplomatique ne devrait poser aucune difficulté. Les ministres avaient arrêté en décembre à Vienne le principe de la création d'un fonds d'un milliard de dollars pour l'aide au tiers monde. Ils se réunissent à Paris parce qu'ils ont perdu confiance, dit-on de même source, dans les conditions de sécurité au siège de leur

secrétariat à Vienne. Une dizaine d'entre eux y avaient été pris en otages le 21 décembre par des extrémistes palestiniens et conduits à Alger avant d'être relâchés. Il est depuis question de transférer le secrétariat dans une autre capitale, les noms de Paris, Genève et Bahrein ont été avancés.

La conférence de l'OPEP devrait durer deux à trois jours, il paraît probable que les ministres profiteront des temps libres entre leurs débats pour avoir des contacts informels avec les participants de la réunion Nord-Sud, qui se tiendra dans une autre aile du centre international.

Les deux co-présidents (Canada, Venezuela) de la conférence des vingt-huit pays ou groupes de pays ouverte le 16 décembre à Paris et les huit co-présidents des quatre commissions de travail (Etats-Unis et Arabie saoudite pour l'énergie, Japon et Pérou pour les matières premières, CEE et Algérie pour le développement, CEE et Iran pour les affaires financières), engagent un débat difficile sur le mandat de travail de ces commissions.

Alors que les pays industrialisés souhaiteraient que les commissions ne soient dans leur travail limitées par aucune entrave, plusieurs, l'Algérie en tête, parmi les dix-neuf pays représentant le monde en voie de développement voudraient que leur mandat soit impératif, de sorte que ne soient pas éludées des questions qu'ils estiment primordiales.

Des divergences de vues entre les deux parties et au sein-même du groupe des "19" ont longtemps retardé la conclusion de la conférence, et pour éviter le risque de courir à l'impasse, il avait été convenu qu'une réunion restreinte aurait lieu avant le début des travaux.

Le tiers monde prépare sa stratégie pour accéder aux richesses de la planète

MANILLE (Reuter) — De plus en plus impatient devant leur faible taux de développement, les pays les plus déshérités du monde en voie de développement entreprennent aujourd'hui d'élaborer leur stratégie en vue d'obtenir une meilleure part des richesses de la planète.

Les représentants de cent six pays en voie de développement membres de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.) se réunissent pendant cinq jours à Manille pour préparer une conférence ministérielle qui s'y tiendra à partir du 2 février. On y définira la position du tiers monde dans les pourparlers avec les pays industrialisés lors de la quatrième conférence de la C.N.U.C.E.D. qui se tiendra à Nairobi en mai.

Plusieurs problèmes-clés sont inscrits à l'ordre du jour des travaux des représentants: il sera discuté d'échanges de marchandises, de questions monétaires et financières, de transfert de technologie et de revenus réels pour les pays en voie de développement, de coopération économique entre les pays en voie de développement et de relations commerciales entre pays de niveau de développement et de systèmes sociaux différents.

Les représentants étudieront également trois documents élaborés par les trois

groupes — Afrique, Asie, Amérique latine — du monde en voie de développement. Lors d'une réunion à Djakarta au début janvier, le groupe asiatique avait adopté une résolution dans laquelle il exprimait "sa profonde préoccupation et sa grande déception" devant la détérioration des termes de l'échange des pays en voie de développement.

Les ministres du groupe asiatique étaient convenus "d'œuvrer pour améliorer le sort des millions de gens de la région asiatique". Cette position a reçu l'aval des Groupes africain et latino-américain lors d'une réunion à Manille la semaine dernière.

En dépit de cette nervosité, certains signes donnent à penser que la quatrième conférence sera marquée par une nouvelle atmosphère de coopération.

M. Manuel Collantes, sous-secrétaire d'Etat philippin aux Affaires étrangères, qui sera le secrétaire général des débats de la conférence de la CNUCED à Nairobi a déclaré mercredi que les pays en voie de développement manifesteront à cette réunion une "attitude plus conciliante que contestataire." Ils seront en même temps plus forts en raison de l'importance de leurs ressources naturelles et du renforcement de leur unité, a-t-il toutefois ajouté.

COLLÈGE PRIVÉ

RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (D.E.C.)

- COMMUNICATION
- LINGUISTIQUE
- LITTÉRATURE
- HISTOIRE
- MOUVEMENT EXPRESSIF
- THÉÂTRE

COURS DONNANT ACCÈS À L'UNIVERSITÉ

- ANIMATION THÉÂTRALE
- ART ET LETTRES
- EXPRESSION DRAMATIQUE
- SCIENCES HUMAINES
- SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Admission maintenant pour scolarité 1976-77

TÉL.: 288-4140

CONSERVATOIRE LASSALLE

1290, rue ST-DENIS, 8e étage
MONTRÉAL H2X 3J7

COMMENT CUISINER AVEC MÉTHODE, ASSURANCE ET ART

Cours de base de fine cuisine

Démonstration - Explication - Pratique individuelle - dégustation (repas) livret de recettes.

Prospectus gratuit. Leçon d'essai

Réervations: 843-6481

Institut
Culinaire
Henri
Bernard

2015 rue de la Montagne
(coin de Maisonneuve)

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

L'OUEST CANADIEN?



AIR CANADA Y VA

MATIN,
MIDI ET SOIR

Si vous vous envoliez pour Vancouver, Winnipeg, Calgary ou Edmonton, vous serez choyé car le service en vol est impeccable. L'on vous servira, en classe économique, de succulents repas: filet mignon, poulet ou steak de surlonge aux champignons. Du fromage canadien aux plus petites garnitures, tout y est. Vous pouvez surtout être assuré que l'horaire fixé sera respecté. Selon le "Aviation Week & Space Technology", Air Canada est plus fidèle à ses horaires que les dix plus grosses compagnies aériennes en Amérique du Nord. A tout point de vue, vous serez choyé. Sans oublier que vous bénéficiez d'un service de réservation d'hôtels et de location de voiture, 24 heures par jour. Consultez AIR CANADA ou votre agent de voyage.

Départ Montréal	Arrivée Winnipeg	Départ Montréal	Arrivée Edmonton
7h05	10h50	7h35	11h35
7h35	10h05	8h50	12h40
10h05	12h	16h35	20h05
16h35	18h30		
16h55	19h40		
Départ Montréal	Arrivée Calgary	Départ Montréal	Arrivée Vancouver
10h	12h30	7h10	10h55
19h15	23h10	7h35	12h20
		10h	13h15
		10h05	13h25
		16h35	20h50
		16h55	21h
		19h15	23h55

On y va?
On y va!

AIR CANADA

ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉS

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pour
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il y a une de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

844-3361

• Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
• Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
• Toute erreur doit être signalée immédiatement.
• S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte \$0.50 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-05734-767
M. FLORIENT BELANGER, résident et domicilié au 5681 Basile Patenaude app. 14 dans les cité et district de Montréal.

requérant
MARGUERITE LEFEVRE, présentement de lieux inconnus.

Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MARGUERITE LEFEVRE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL le 16 janvier 1976

M. CLAUDE DUFOUR
REGISTRARE

LABELLE CHARBONNEAU & LAPORTE
4935 est rue Beaubien
suite 105
Montréal, P. Qué.
HIT 1V1

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que M. Arthur R. O'Brien, domicilié au 9205 rue Bayne, apt. 320, Ville LaSalle, district de Montréal, va s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de haulway l'autorisant à tirer des remorques de Kingsway Freightlines Limited avec son camion tracteur selon le permis 17376-V de cette dernière qui demande un permis spécial de courtier en transport corrélatif et réciproque à la même fin.

Toute partie intéressée qui désire s'opposer à l'octroi de ce permis spécial doit déposer son opposition à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les quatre (4) jours de la première des trois publications du présent avis.

SIGNE: Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur du requérant.

1ère parution: 26 janvier 1976
2ème parution: 27 janvier 1976
3ème parution: 28 janvier 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500 05-01842-755
MARIO GIRON

demandeur
YVES MARCOTTE
REJEANNE FORAND

défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Yves Marcotte, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de cette honorable Cour à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.

MONTRÉAL, ce 21 janvier 1976.

Procureurs du demandeur
Shooley, Vallée, Rolland & Morneau
1030, rue Cherrier, suite 210
Montréal, P.Q.

Requête accordé par Claude Dufour.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS POUR
DEMANDE DE TRANSFERT -
RÈGLEMENT 2C, ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que la corporation St-Gabriel Express Inc. détentrice du permis 4792-V des dossiers de la Commission des transports du Québec informe la Commission des Transports du Québec et soumet à l'approbation de cette dernière le changement de ses actionnaires, à savoir:

Les actionnaires actuels de la corporation sont: Jean-Claude St-Jean, 96 actions ordinaires, Président; Lorenzo Haché, 1 action ordinaire, Vice-président; Jeanine Lamarre, 1 action ordinaire, Secrétaire-trésorier.

Si le transfert est accepté par la Commission des Transports du Québec les actions de St-Gabriel Express Inc. se répartiront comme suit: Marcel Beaulieu, 50 actions ordinaires, Président; Jacqueline Paquin-Martel, 1 action ordinaire, Vice-président; André Martel, 49 actions ordinaires, Secrétaire-trésorier.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 505 est, rue Sherbrooke - Place du Cercle, Montréal.

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU & RIVET

1ère parution: 26 janvier 1976
2ème parution: 27 janvier 1976
3ème parution: 28 janvier 1976

Avis est donné que Daniel Graham, 1155 St-Dominique, Les Cèdres, Comté de Soulanges, détenteur du permis ou de l'attestation N. M-500866 D-001, Catégorie Entrepreneur Région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou son attestation en faveur de Gaston Meloche, 1794, Cité des Jeunes, St-Lazare, Comté de Vaudreuil, Catégorie Entrepreneur Région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C. Tout intéressé peut y faire opposition dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans les journaux.

1ère parution: 20 janvier 1976
2ème parution: 21 janvier 1976
3ème parution: 22 janvier 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500
12-057 385-761
DAME GISELLE MORIN, résident et domiciliée dans les ville et district de Montréal.

Requérante
CAMILLE COUTURIER, de domicile inconnu.

Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé CAMILLE COUTURIER est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 19 janvier 1976.

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE-ADJOINT

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que M. Arthur Loup, domicilié au 4680 rue Anderson, Chomedey, Laval, district de Montréal, va s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de haulway l'autorisant à tirer des remorques de Kingsway Freightlines Limited avec son camion tracteur selon le permis 17376-V de cette dernière qui demande un permis spécial de courtier en transport corrélatif et réciproque à la même fin.

Toute partie intéressée qui désire s'opposer à l'octroi de ce permis spécial doit déposer son opposition à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les quatre (4) jours de la première des trois publications du présent avis.

1ère publication: 26 janvier 1976
2ème publication: 27 janvier 1976
3ème publication: 28 janvier 1976

SIGNE: Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur du requérant.

"AVIS est donné par les présentes que le 20 février 1976, une Requête sera présentée à la Cour Supérieure du Québec, pour le District de Montréal, pour l'homologation du changement de régime matrimonial entre Willie Ziskin et Dame Norma Findlay, tous deux domiciliés à Côte St-Luc, District de Montréal, le tout tel qu'il apparaît à l'acte de changement de régime matrimonial passé devant Me Norman Malus, notaire, Minute No. 9015, le 6 octobre 1975. Me Lawrence Capelovich, Procureur."

1ère parution: 20 janvier 1976
2ème parution: 21 janvier 1976
3ème parution: 22 janvier 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500
12-057 385-761
DAME GISELLE MORIN, résident et domiciliée dans les ville et district de Montréal.

Requérante
CAMILLE COUTURIER, de domicile inconnu.

Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé CAMILLE COUTURIER est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 19 janvier 1976.

(S) A. BEAULIEU
REGISTRARE-ADJOINT

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que M. Arthur Loup, domicilié au 4680 rue Anderson, Chomedey, Laval, district de Montréal, va s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de haulway l'autorisant à tirer des remorques de Kingsway Freightlines Limited avec son camion tracteur selon le permis 17376-V de cette dernière qui demande un permis spécial de courtier en transport corrélatif et réciproque à la même fin.

Toute partie intéressée qui désire s'opposer à l'octroi de ce permis spécial doit déposer son opposition à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les quatre (4) jours de la première des trois publications du présent avis.

1ère publication: 26 janvier 1976
2ème publication: 27 janvier 1976
3ème publication: 28 janvier 1976

SIGNE: Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur du requérant.

Le site à aménager est situé sur le fleuve SANAGA, à environ 80 km à l'Est de DOUALA.

L'aménagement comprend un barrage fermant la vallée sur une longueur totale de un kilomètre, d'une hauteur maximale de 30 m et comportant des digues en enrochement et en terre, un évacuateur de crues équipé de 7 vannes segment de surface de 14 m x 17 m et un ouvrage de prise d'eau avec 3 vannes wagon de 6,40 x 6,90 m. 3 conduites forcées de 6,40 m de diamètre et 51 m de longueur, une usine abritant 3 groupes à turbines Francis de 49,5 MW sous 35,5 m de chute entraînant des alternateurs de 60 MVA, un canal de fuite de 1,065 m de longueur.

Ces travaux constituent la première phase d'un équipement prévu pour 8 groupes.

Le premier groupe doit être mis en service le 1er août 1980.

Le réseau de transport associé à l'aménagement comporte 270 km de lignes 225 kV et les postes suivants:

- 1 poste élévateur 10/225 kV à SONG-LOULOU.
- 1 poste d'interconnexion 225/90 kV à EDEA;
- 1 poste 90/15 kV à DOUALA.

CONSTITUTION DES LOTS

A - 1 - Génie civil
Le volume des travaux comportera notamment:
— 1.000.000 m3 de dérochage
— 500.000 m3 de remblais
— 170.000 m3 de bétons

A - 2 - Turbines
A - 3 - Alternateurs
A - 4 - Transformateurs usine et postes
A - 5 - Equipement électrique de l'usine
A - 6 - Conduites forcées
A - 7 - Vannes, batardeaux et leurs engins de levage
A - 8 - Ponts roulants de l'usine
B - 1 - Lignes 225 kV
B - 2 - Construction et équipement des postes

15/3/1976
15/3/1976
15/3/1976
15/3/1976
15/3/1976
15/3/1976
15/3/1976

FINANCEMENT

Le financement sera assuré par des Organismes financiers internationaux.

PROCÉDURE À SUIVRE

Les Entreprises intéressées par un ou plusieurs lots, doivent fournir dès que possible et au plus tard, le 16 février 1976, en deux exemplaires, les références normalement requises pour une présélection telles que: expérience pour des travaux similaires, organisation, moyens et structure financière de l'Entreprise.

Un exemplaire sera adressé à SONEI - Boite postale 4,077 - DOUALA - République Unie du Cameroun.

Le second exemplaire sera envoyé à E.D.F. - DAFECO - 68, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS.

Les Entreprises retenues seront présélectionnées au vu de leurs références par la Société SONEI avec l'accord des Organismes Financiers Internationaux.

APPARTEMENTS À LOUER

PRÈS MÉTRO LONGUEUIL

"Appartement de luxe"

6 pièces insonorisées, tapis mur à mur, salle de lavage privée, piscine et garage intérieur. \$375. par mois, chauffé. Propriétaire muté.

Occupation immédiate.

Tél: 288-1146 ou 656-2043

27-1-75

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaque. 107 Beaubien Est. Tél: 276-9067 (J.N.O.)

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITÉS DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

AUTOS À LOUER

LOUEZ, LOUEZ, LOUEZ, une Volvo ou une Compact British Leyland, à long terme. Prix et service défiant toute compétition. Fort Chambly. Automobile 658-6623 31-1-76

CHALET À LOUER

REGION ORFORD: chalet 5 1/2, 3 chambres, chauffé, accès facile, 10 minutes Mont Orford. Idéal ski fond. Location - mois - semaine 721: 1-819-567-4931 27-1-76

COLLECTIONS

COLLECTION PRIVEE de cartes et de gravures anciennes du Québec et du Canada. Tél: 849-2986 après 5 heures 30-1-76

COMMERCES À VENDRE

SALLE DE BILLARD

moderne
• Bonne clientèle
• Est de Montréal
Demandez Françoise Charbonneau.
679-0033 ou 352-0602
26-1-76

CANTONS DE L'EST: "Une bonne petite Business"

Très beau motel de 13 unités situé près des pentes de ski et près d'un camping de 250 terrains, loué à pleine capacité à toutes les fins de semaine et durant le mois de juillet pour les Olympiques. Très bon potentiel d'expansion si vous offrez repas et boissons, très bons revenus pour environ 4 heures de travail par jour. Appelez: J. Pelletier 514-3780-0131 (frs virés) Immeubles Lépine Courtiers Enrg. 27-1-76

COURS PRIVÉS

FRERE ALBERT ST-YVES enseigne jour, soir: anglais, dactylo, français, sténo; diplômes. On loue, vend, répare dactylos, additionneuses. Cours St-Yves, 3550 Boul. Lévesque, Chomedey. Tél: 688-5777, ou 322-0044 2-2-76

DEMÉNAGEMENTS

Hydro-Québec

Votre déménagement s'en vient...

Si le service d'électricité est à votre nom, avez-vous avisé l'Hydro-Québec?
Communiquez sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous; c'est important.

27-1-76

FEMMES DEMANDÉES

Office national du film du Canada
National Film Board of Canada

PERFORATRICE

Travail alpha-numérique exécuté sur IBM 129 et Univac 1710

- Diplôme d'études secondaires;
- Minimum de 3 ans d'expérience;
- Bilingue

Salaire: Entre \$140. et \$160; par semaine, selon la compétence.

* 3 semaines de vacances et autres avantages sociaux.

S.V.P. téléphoner à:

333-3160

28-1-76

DEMANDES D'EMPLOI

AUX ÉDITEURS

Ferais traduction de livres, manuscrits ou autres...

De l'allemand au français ou vice-versa.

Tél: 277-3289

27-1-76

ÉDUCATION

Le Conseil Scolaire de la Rive Nord

180, avenue Spruce
Elliot Lake, Ontario.

Nous recherchons immédiatement des professeurs qualifiés dans les matières suivantes:

- MATHÉMATIQUES
- SCIENCES (Biologie)

Nous invitons aussi des candidatures de diplômés universitaires dans ces matières qui aimeraient enseigner au niveau du Secondaire.

Faire parvenir vos demandes à:

M. Robert Pilon
École Secondaire
d'Elliot Lake,
Hillside Drive South
Elliot Lake, Ontario

ou en composant:
705-848-7162

W.C. Enket
Prés.

D.M. Smith
Directeur de l'Éducation
27-1-76

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Craussons cave en sous-œuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547 J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

CÔTE DES NEIGES

Espace commercial à sous-louer, entre mars et début août 1976, 937 pieds carrés, conditions à négocier.

Tél: 738-1154

27-1-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Bilingue
Secteur Henri-Bourassa
Temps partiel.

A.P.E.C.
Tél: 331-3441
331-5550 27-1-76

SECRÉTAIRE BILINGUE

• 30 ans et plus
• Expérience requise
Pour compagnie artistique, secteur Queen Mary et Décarie.

Appelez Mme Bertrand
467-1232

28-1-76

COMMIS DACTYLO

- Bilingue
- Entre 19 et 26 ans
- Capable et consciencieuse

recherchée par une compagnie conseillers financiers. Bons salaire et bénéfices

M. Colman
849-4591

30-1-76

HOMMES DEMANDÉS

JEUNE HOMME BILINGUE

diplômé universitaire
Intéressé à se créer une carrière dans la vente et le commerce de la fabrication de vêtements pour hommes, de haute qualité.

Appelez: Mlle Mona
273-7741

28-1-76

LOGEMENTS À LOUER

CARTIERVILLE: près Gare CN, haut duplex, grand 6 1/2 pièces, libre 1er février. \$280. bail 17 mois ou moins; chauffé et eau chaude fournie. Faut vendre tapis et tentures. Tél: 334-4676 ou 621-1377 2-2-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

COUPLE PROFESSIONNEL, cherche logement 6 1/2 ou plus, pour occupation immédiate, dans Outremont ou quadrilatère Iberville-St-Denis-Sherbrooke et Laurier. Tél: 843-6609 28-1-76

PERSONNE RESPONSABLE cherche appartement ou haut-duplex avec 2 ou 3 chambres à coucher et garage, dans Outremont ou Ville Mont-Royal. Pour 1er mai 1976. Tél: après 5 p.m. 744-4186 2-2-76

MAISONS À LOUER

KNOWLTON: Maison de pierre luxueuse, 4 plus 2 chambres à coucher, cuisine moderne, garage, etc. Loyer annuel. Contacter Alice Holman 845

féminin pluriel

La femme et les droits de la personne

par Renée Rowan

Dans toutes les lois fédérales, et incontestablement dans la loi portant création d'une commission fédérale des droits de la personne, il faut ajouter le sexe et la situation de famille aux motifs de discrimination interdits.

"Il est absolument inexcusable, comme on le fait à l'heure actuelle, de priver les Indiennes de cette protection", affirme le Conseil consultatif de la situation de la femme qui réitère auprès du gouvernement la nécessité d'étendre aux Indiennes, à l'intérieur du projet de loi sur les droits de la personne (bill C-72), la protection prévue contre la discrimination fondée sur le sexe.

Le groupe de travail du CCSF sur la justice et les droits de la personne chargé d'examiner le grand contexte de cette question dans l'optique de la situation de la femme fait cette recommandation dans un rapport déposé récemment auprès du ministre de la Santé et du Bien-être, chargé également de la situation de la femme, et du ministre de la Justice, M. Ron Basford.

Le Conseil a étudié en deux étapes ce projet de loi: il en a d'abord examiné en détail tous ses articles formulés par la suite des recommandations qui ont été remises, en octobre dernier, au gouvernement. Dans un deuxième temps, il a analysé les rôles et fonctions d'une commission fédérale des droits de la personne.

Selon Mme Madeleine Dubuc qui préside avec Mme Norah Flood le groupe de travail sur la justice et les droits de la personne, ce deuxième rapport qui vient d'être déposé a été accueilli avec beaucoup d'intérêt.

Le Conseil, reconnaissant le besoin crucial d'un engagement du gouvernement fédéral dans le domaine des droits de la personne, non seulement du point de vue de la situation de la femme, mais aussi dans le contexte de la montée des tensions raciales et autres qui se manifeste dans notre société, y recommande que le Parlement soit immédiatement saisi d'un projet de loi révisé sur les droits de la per-

sonne. Il semble déjà acquis, semble-t-il, qu'un nouveau projet de loi sera déposé d'ici le printemps.

Le Conseil souhaite que soit immédiatement modifiée la Partie I du Code canadien du travail afin d'y inclure l'interdiction de la discrimination fondée sur le sexe, l'âge et la situation de famille. Il est d'autre part d'avis qu'il faudrait mieux attendre que la Commission des droits ait fonctionné pendant deux ans avant qu'on réexamine la possibilité d'inclure, dans la loi qui la régit, des dispositions concernant la discrimination dans l'emploi, présentement régie par le Code canadien du travail.

Il serait d'autre part souhaitable, ajoute le Conseil, qu'on envisage d'ajouter, aux compétences de la commission, un rôle de "guide" du citoyen.

Ce sont là nos grandes recommandations, souligne Mme Dubuc, mais par rapport à la situation de la femme, de sa pleine intégration à la société canadienne qui doit se réaliser dans les secteurs économique, politique social et juridique, il y a des problèmes prioritaires qui retiennent l'attention. Le Conseil, dans ce rapport, en identifie quatre: l'intégration à la population active, y compris la mobilité ascendante, l'égalité de salaire et la rémunération équitable; l'accès au pouvoir politique; l'élimination des stéréotypes et les changements d'attitudes et la reconnaissance des droits économiques de la femme au foyer.

C'est en partant de ces problèmes prioritaires que le Conseil a analysé le projet d'une commission des droits, ainsi que ses rôles et fonctions.

De l'avis du Conseil, il faut habiter la commission non seulement à conseiller le gouvernement sur la nécessité de légiférer dans des domaines donnés, mais aussi à examiner tous les projets de loi fédéraux pour s'assurer qu'ils ne sont pas discriminatoires.

Il faudrait autoriser la commission — et l'énoncer clairement

dans son mandat — à punir les infractions, à donner suite efficace, au moyen d'enquêtes ou de renvois, aux affaires qui sont portées à son attention, et à prendre l'initiative des enquêtes qu'elle juge appropriées.

On devrait, selon le Conseil, confier à la commission le soin de faire respecter les dispositions discriminatoires dans les domaines du logement et des services, et de conseiller le gouvernement et le secteur non-gouvernemental qui relève de la juridiction fédérale, sur la nécessité de prendre des mesures spéciales pour améliorer la situation des femmes au travail.

La commission devrait être responsable de la mise en oeuvre de programmes de mesures significatives. Ces mesures significatives, connues en anglais sous le nom d'affirmatives actions, sont, explique Madeleine Dubuc, un ensemble de mesures prises par un employeur pour équilibrer la composition de son personnel pour s'assurer qu'un certain nombre de cadres sont des femmes si la composition de son personnel le justifie, de manière à ce qu'il y ait une relation équitable dans le rapport hommes-femmes. Cela présuppose un programme de promotion et de formation si nécessaire ainsi que de l'embauche du personnel féminin lorsque cela s'impose.

Ce genre de législation a fait son apparition aux États-Unis d'abord pour améliorer la situation des Noirs, et maintenant celle des femmes.

La commission devrait en outre avoir un rôle actif et veiller à ce que le leadership essentiel du gouvernement fédéral dans l'application et le respect des lois relatives aux droits de la personne soit exercé uniformément dans l'ensemble du pays. Des activités d'éducation et de sensibilisation devraient faire partie du mandat de la commission. Il lui reviendrait d'élaborer, par tous les moyens qu'elle juge appropriés, les principes directeurs nécessaires pour mettre en oeuvre les politiques et les réviser selon l'évolution des besoins sociaux et économiques.

Revenant sur le rôle de "guide du citoyen", Mme Dubuc précise que le CCSF utilise cette expression plutôt que celle d'ombudsman ou de "protecteur du citoyen" parce qu'il a en tête un rôle à caractère plus général, et non la création d'un seul poste dont le titulaire serait à la fois l'avocat et l'arbitre des citoyens.

"Ce rôle que nous recommandons, dit-elle, découle de la complexité et du nombre sans cesse croissant des services gouvernementaux. Le citoyen se retrouve dans un labyrinthe déconcertant, encore compliqué par des règlements que même le bureaucrate qui traite avec le public n'arrive pas à démêler. On fait de plus en plus appel au Conseil du statut de la femme pour débrouiller des problèmes relatifs aux services fédéraux et c'est un rôle qui ne nous incombe pas. Les groupes féminins et les femmes expriment de plus en plus vivement les frustrations et les désagréments que leur cause le fait de ne pouvoir obtenir, de façon claire et rapide, des renseignements sur leur admissibilité à divers programmes et services fédéraux."

Outre ce rôle de guide du citoyen, il en ajoute encore un autre, cette fois-ci, de surveillance. "Il y a lieu, dit le Conseil, d'explorer la possibilité de donner à la commission un rôle de coordination et de surveillance. Il doit y avoir, au sein des organismes fédéraux, un organisme chargé de cette grande responsabilité, si l'on veut assurer l'efficacité globale des activités de planification et de mise en oeuvre relatives aux droits de la personne."

Un autre rôle de surveillance doit être mentionné, conclut au terme de cette entrevue Mme Dubuc: celui du "chien de garde", c'est-à-dire de l'organisme dont les fonctions se distinguent de celles des autres en ce qu'il est payé pour "aboyer" en public.

Il y aurait une grande utilité à rendre publique les actions d'une commission des droits de la personne.

Peut-être que l'Ontarien est en meilleure santé que le Québécois

Si les coûts des soins hospitaliers sont plus élevés au Québec qu'en Ontario c'est peut-être que l'état de santé des Québécois est moins bon que celui des Ontariens. Par conséquent toute diminution des budgets peut signifier une diminution proportionnelle de la qualité des soins.

Telle est la réflexion émise en fin de semaine par les directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec relativement aux nouvelles politiques du ministère des Affaires sociales qui consistent à diminuer d'environ 3% les budgets pour les soins hospitaliers.

L'Association des directeurs généraux des services de santé fait savoir que les administrateurs qu'elle représente se conformeront aux restrictions budgétaires mais elle refuse d'accepter que les coûts supérieurs au Québec par rapport à l'Ontario soient le fruit d'une mauvaise administration comme l'a

donné à entendre le ministre des Affaires sociales.

"Lors de la promulgation de la loi 65, déclare M. Yves André, président de l'Association, le même ministre mettait l'accent sur la démonstration des services de santé et sur leur accessibilité. Les circonstances étant changées il ne les évalue plus aujourd'hui qu'en termes de rentabilité."

M. André estime que le mi-

nistre aurait mieux fait de dire franchement la nature économique du problème et d'exposer la situation financière difficile qui existe partout au pays et qui nécessite des restrictions au lieu d'attribuer à la mauvaise administration les coûts actuels et de demander ensuite aux administrateurs d'assurer la même qualité avec moins de ressources. Selon M. André il aurait été plus simple de solliciter de leur

part une nouvelle collaboration compte tenu des compressions budgétaires.

Il rappelle ensuite que les performances du Québec au chapitre des soins prodigués à la population se comparent avantageusement à celles de l'Ontario et qu'en 1974, par exemple il en coûtait en moyenne \$140.59 par habitant au Québec pour les soins hospitaliers alors qu'en Ontario ce per capita était de \$143.17.

M. André parle du plus grand nombre de maladies graves nécessitant des hospitalisations plus longues et le manque d'organisation au niveau des cliniques pour maladies chroniques.

Pour lui les comparaisons statistiques avec l'Ontario sont trompeuses et il ne croit pas qu'une diminution des budgets pourra permettre au Québec la même qualité de soins.

Enfin l'Association pose la question: "Pourquoi les autorités en place ne vérifieraient-elles pas l'hypothèse déjà émise selon laquelle l'état de santé des Québécois serait moins bon que celui des Ontariens? La confirmation de cette hypothèse ne justifierait-elle pas certains coûts supérieurs au Québec?"

Québec prépare une politique du 3e âge

QUÉBEC (PC) — Une politique favorisant une meilleure qualité de vie pour les vieillards sera définie au cours des prochains mois, annonce un communiqué émis par le premier ministre, M. Robert Bourassa.

"Cette politique vise, au-delà de l'hébergement, à identifier d'une part les besoins des personnes âgées, notamment sur le plan des loisirs et d'une plus grande participation à la vie sociale, et d'autre part, à suggérer des moyens pour répondre à ces besoins", précise le communiqué.

M. Bourassa annonce également que le comité interministériel sur la qualité de la vie a

reçu mandat d'élaborer, pour le début de la prochaine session, une révision de la Loi de la protection du consommateur. Enfin, le projet de loi créant un ministère du Tourisme, du Loisir et des Parcs sera déposé lui aussi au début de la prochaine session, selon le communiqué. Le président du comité interministériel, M. Jean-Paul L'Allier, a été chargé de la bonne marche des travaux préparatoires à ce projet de loi.

Bonnes récoltes

OTTAWA (PC) — La plupart des récoltes ont été bonnes l'année dernière, a annoncé Statistique Canada.

Les seules récoltes inférieures à l'année 1974 sont celles des pommes de terre et des navets. Les récoltes de lin ont atteint le même niveau que l'année précédente.

La moisson de blé a été de 627 millions de boisseaux, en hausse par rapport aux 488.5 millions de boisseaux récoltés en 1974 et également en hausse par rapport à la moyenne enregistrée entre les années 1964-1973 qui est de 598 millions de boisseaux.

BRUNET

DE CÔTE-DES-NEIGES

EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ÉCONOMISEZ LA COMMISSION

AVANT D'ACHETER
CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE
MAISON DU QUÉBECInscriptions
Réparations et nettoyage

J. BRUNET Ltée

4824 Chemin Côte des Neiges

Tél. 738-8686

Fondée en 1877

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.

7035 AVE. DU PARC

270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND

Montréal 107 288-2152

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est. Bélanger

Montréal 729-5229

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618

866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques

Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waghu Boulos, C.A.H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Quétier, C.A.
Jacques R. Chablon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Boer, C.A.
Louis Barr, C.A.

4926 ave. Verdun, Verdun, H4G 1N3

7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T9

55A, Blainville Est,

916-Thérèse JTE 1L4

769-3671 - 435-6691

samson, Belair
& associés

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8

861-5741

w.h.perron

Amateurs
de
jardinsÉcrivez aujourd'hui
pour recevoir le
GUIDE DU
JARDINIER 1976Un guide précieux pour mieux soigner votre jardin
renfermant de nombreuses pages sur les soins à y apporter.Prix \$1.00 seulement, remboursable
avec toute commande de \$5.00.

- Un catalogue de format 8 1/2 x 11
- 116 pages abondamment illustrées
- 36 pages aux belles couleurs naturelles
- Semences pour fleurs et légumes
- Dahlias — Gladiols — Bulbes, etc.

- Arbustes et arbres fruitiers, plantes vertes, roses, arbrisseaux, etc.
- Semences à gazon, fertilisants, insecticides, etc.
- Outils et accessoires pour le jardinage, tracteurs, livres et brochures, etc.



w.h.perron

515 boul. Labelle, Chomedey, Laval, Qué. H7S 2A6

Remplir et poster le bon dès aujourd'hui. Joindre \$1.00
en indiquant si vous désirez le guide en français ou en anglais.

Pas de C.O.D.

☐ FRANÇAIS☐ ANGLAIS

Nom

Adresse

Ville

Prov. App. Code

LP



Université du Québec

Ecole nationale d'administration publique

MAÎTRISE
EN ADMINISTRATION
PUBLIQUE

ÉTUDIANTS A TEMPS PLEIN (Québec)

L'École nationale d'administration publique invite les professionnels des ministères et organismes des gouvernements ainsi que ceux des organismes de réseaux de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales et d'autres organismes para-publics, à poser leur candidature à son programme de maîtrise en administration publique dispensé à temps plein, à Québec seulement.

Programme:

Le programme de maîtrise en administration publique pour les étudiants inscrits à temps plein débute le 16 août 1976 et se termine à la fin de décembre 1977.

Le programme comprend trois sessions d'enseignement et des stages pratiques appropriés aux perspectives de carrière des candidats.

Diplôme:

Maîtrise en administration publique, décerné sous l'autorité de l'Université du Québec.

Conditions d'admission:

Est admissible à ce programme le titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle qui possède au moins trois (3) années d'expérience de travail. Exceptionnellement, l'École accepte des candidats qui à cause de leur compétence, remplissent des fonctions exigeant normalement le diplôme universitaire de premier cycle.

Conditions supplémentaires pour les candidats provenant de la fonction publique du Québec: avoir une expérience d'au moins quatre (4) ans dont deux (2) dans la fonction publique du Québec à la date de fermeture du concours.

Critères de sélection:

Les candidats sont choisis par voie de concours.

Un comité d'admission examine chaque candidature et oriente son choix en fonction de la scolarité antérieure, de la nature et de la variété de l'expérience acquise, des aptitudes des candidats et de leurs perspectives de carrière.

Date limite des demandes d'admission: 8 mars 1976

INSCRIPTION:

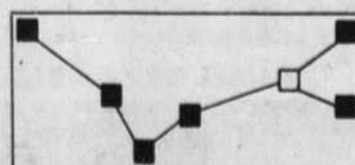
Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent:

- remplir la formule prévue à cette fin;
- y joindre les documents requis;
- faire parvenir leur dossier au:

Secrétariat général
École nationale d'administration publique
625, rue Saint-Amable
Québec
G1R 2G5

LE RÉSEAU DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

L'École nationale
d'administration publique
est l'une des unités constitutives
du réseau de l'Université du Québec

DÉCORATEURS
ENSEMBLIERSMADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS

DESIGNERS D'INTÉRIEURS

878-3846

296 est. St-Paul, Vieux Montréal

A. DADOUN

Art et architecture d'intérieur

Décorateur-ensemblier

Créations exclusives

LE HOME D'AUJOURD'HUI

842-8679

JACQUES VIAU

décorateur-ensemblier

designer d'intérieurs

Spécialités:

Bureaux et Résidences

4335, rue Coolbrooke,

Montréal, Qué. H4A 3G1

Tél.: 484-8778

Quand vos idées

ressemblent aux nôtres...

CHATEAU

d'aujourd'hui

construisant ou réagissant

382-4710

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA

CLEVE

ARCHITECTES

1253 ave McGill College

Suite 800

MONTREAL - 866-9854

Les architectes

LONGPRÉ MARCHAND

GOUDREAU DOBUSH

STEWART

842-1401

Montréal Ottawa

DESIGNER
D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE

Décorateur-Ensemblier

Designer d'intérieurs

336-5877

Intérieurs Vallée Inc.

1100, St-Amour, St-Laurent

Fabricant de meubles résidentiels
et commerciaux sur commande

Guy Lafleur s'illustre avec deux buts

Nulle 3-3 du Canadien à Detroit

DETROIT (AP) — Guy Lafleur a marqué deux fois, hier soir, dont une à 4:09 en troisième période, pour permettre au Canadien de Montréal d'arracher un verdict nul aux Red Wings de Detroit, au compte de 3-3.

Lafleur a accepté une passe de Pete Mahovich, avant de contourner un défenseur et de surprendre le gardien avec un tir de 40 pieds. Il s'agissait de son 32e but de la saison. Le Canadien, qui n'a connu qu'une seule défaite au cours de ses 22 dernières parties a pris les devants en première période quand Lafleur a marqué à 2:22, et Mario Tremblay à 12:12.

Les Wings qui avaient subi trois défaites devant le Tricolore plus tôt cette saison, sont revenus de l'arrière quand Dan Maloney a déjoué Ken Dryden pour enregistrer son 17e but de la campagne. Ils ont dominé 35-30 au chapitre des lancers au but, et ont pris les devants en deuxième période, grâce aux buts de Buster Harvey et de la recrue Richard Lapointe.

A Boston, Brad Park et Wayne Cashman ont marqué lors d'avantages numériques en première période, et les Bruins de Boston ont finalement disposé des Flyers de Philadelphie 5-3. Les Bruins, qui creusent l'écart les séparant des Sabres de Buffalo dans la section Adams, avaient pris les devants 3-0 à la première avant que les Flyers ne réduisent l'avance à 3-2 à la deuxième. Jean Ratelle a cependant redonné une priorité de deux buts aux Bruins avant la fin de l'engagement.

Montréal 3, Detroit 3
1ère période
1-MONTREAL: Lafleur (31) 2:22
2-MONTREAL: Tremblay (11) 12:12
3-DETROIT: Maloney (17) 12:54
Pénalités: Lapointe (D) 1:29; Tremblay (M) 5:28; Watson (D) 13:38; Von Boxmeer (M) 14:59.
2ème période
4-DETROIT: Harvey (6) 6:03
5-DETROIT: Lapointe (7) 10:35
6-MONTREAL: Ratelle (32) 11:36
Pénalités: Lapointe (D) 1:29; Tremblay (M) 5:28; Watson (D) 13:38; Von Boxmeer (M) 14:59.
3ème période
7-MONTREAL: Lafleur (32) 4:09
8-DETROIT: Ratelle (32) 11:36
Pénalités: Lapointe (D) 1:29; Tremblay (M) 5:28; Watson (D) 13:38; Von Boxmeer (M) 14:59.

Bruins 5, Flyers 3
1ère période
1-BOSTON: Park (16) 1:14
2-BOSTON: Cashman (17) 1:14
3-BOSTON: Marcotte (7) 1:14
Pénalités: Marcotte (7) 1:14
2ème période
4-PHILADELPHIE: Barber (27) 7:58
5-PHILADELPHIE: Brismann (14) 10:35
6-BOSTON: Ratelle (16) 10:35
Pénalités: Barber (27) 7:58; Brismann (14) 10:35; Ratelle (16) 10:35.
3ème période
7-BOSTON: Ratelle (16) 10:35
8-PHILADELPHIE: Leach (35) 10:35
Pénalités: Barber (27) 7:58; Brismann (14) 10:35; Ratelle (16) 10:35.

Sabres 4, Blues 2
1ère période
1-BUFFALO: Gare (29) 1:14
2-ST-LOUIS: Berenson (11) 1:14
3-BUFFALO: Gare (29) 1:14
Pénalités: Gare (29) 1:14
2ème période
4-BUFFALO: Gare (29) 1:14
5-BUFFALO: Gare (29) 1:14
6-BUFFALO: Gare (29) 1:14
Pénalités: Gare (29) 1:14
3ème période
7-BUFFALO: Gare (29) 1:14
8-BUFFALO: Gare (29) 1:14
Pénalités: Gare (29) 1:14.

Kings 4, Rangers 1
1ère période
1-LOS ANGELES: Veskay (10) 1:14
2-LOS ANGELES: Veskay (11) 1:14
3-LOS ANGELES: Kozak (11) 1:14
Pénalités: Kozak (11) 1:14
2ème période
4-LOS ANGELES: Kozak (11) 1:14
5-RANGERS: Gilbert (16) 1:14
Pénalités: Kozak (11) 1:14; Gilbert (16) 1:14.
3ème période
6-LOS ANGELES: Kozak (11) 1:14
7-RANGERS: Gilbert (16) 1:14
Pénalités: Kozak (11) 1:14; Gilbert (16) 1:14.

Aeros 5, Cowboys 3
1ère période
1-CALGARY: Lawson (29) 1:14
2-HOUSTON: Hughes (21) 1:14
3-CALGARY: Lawson (29) 1:14
Pénalités: Lawson (29) 1:14
2ème période
4-HOUSTON: Hughes (21) 1:14
5-CALGARY: Lawson (29) 1:14
Pénalités: Hughes (21) 1:14; Lawson (29) 1:14.
3ème période
6-HOUSTON: Hughes (21) 1:14
7-CALGARY: Lawson (29) 1:14
Pénalités: Hughes (21) 1:14; Lawson (29) 1:14.

Jim Hunter deuxième au combiné

Klammer ... et le proverbe alpin

KITZBUHEL (AFP-Reuter-AP) — L'Autrichien Franz Klammer a une nouvelle fois affirmé sa supériorité en descente en gagnant, hier, de façon insolente (priorité de 2'06) la grande classique du Hahnenkamm dans laquelle il a surclassé ses rivaux.

"Cette victoire me comble à moins de deux semaines de la descente olympique qui sera disputée le 5 février à Innsbruck sur le Patscherkofel, a déclaré le champion autrichien. Toutefois me voilà dans la position difficile d'un super-favori. Quel poids, quelle responsabilité... et puis il y a une sorte de proverbe qui souligne le fait que celui qui a gagné la descente à Kitzbuehel n'a jamais gagné ensuite un titre olympique. J'espère que je serai le premier à faire mentir ce proverbe".

Blessé fin décembre dans la descente de Schladming, le Norvégien Erik Haker a fait une

très brillante rentrée en prenant la seconde place. Avant sa chute, le souriant Haker s'était classé troisième à Madonna di Campiglio derrière Klammer et le Suisse Philippe Roux.

"Je suis très heureux de constater à la veille des jeux que j'ai retrouvé tous mes moyens", a-t-il dit. Si dans le camp autrichien on exultait, car derrière Klammer, Josef Walcher prenait la troisième place, Werner Grissmann la cinquième et le tout jeune Klaus Eberhard la sixième, ceux-ci ayant très certainement gagné leur sélection pour Innsbruck, en revanche du côté des Suisses et des Italiens on faisait plutôt grise mine: une constatation s'imposait en effet à ceux-ci: leur forfait avait été raté.

La descente a par contre été plus favorable aux Canadiens malgré l'absence de Dave Irwin, qui, blessé il y a un mois, fera sa

très brillante rentrée en prenant la seconde place. Avant sa chute, le souriant Haker s'était classé troisième à Madonna di Campiglio derrière Klammer et le Suisse Philippe Roux.

Après ce géant le classement de la coupe du monde voit toujours en tête Mittermaier avec 204 points, devant Zurburgen, 153 pts, et Morerod, 145 pts. Il est d'ailleurs symptomatique de retrouver aux trois premières places de la coupe du monde les trois premières du géant de Krasjka Gora, peut-être le plus sélectif depuis le début de la saison.

En dépit de la victoire de Klammer, hier, Stenmark conserve la tête du classement de coupe du monde avec 166 points, devant l'Autrichien; 156 pts, et Gros, 155 pts.

Kathy Kreiner, de Timmins, Ont., a été la meilleure Canadienne avec une quinzième place. Sa soeur Laurie a terminé au trente-sixième rang.

Enfin samedi, le Suédois Ingemar Stenmark a fourni une nouvelle preuve qu'il est le plus sérieux candidat au titre olympique en slalom spécial en remportant de manière magistrale celui du Hahnenkamm, devant les Italiens Gustavo Thoeni et Piero Gros.

Après ce géant le classement de la coupe du monde voit toujours en tête Mittermaier avec 204 points, devant Zurburgen, 153 pts, et Morerod, 145 pts.

Jack Nicklaus joue 82

Grenshaw sort des ténèbres

PEBBLE BEACH, Californie (AP) — Promis à un brillant avenir à ses débuts professionnels il y a trois ans mais qui n'a cessé de décevoir depuis, Ben Crenshaw a profité d'un effondrement inattendu de Jack Nicklaus pour remporter le tournoi Bing Crosby, hier, à Pebble Beach, Californie.

Crenshaw a inscrit un dernier parcours de 69, trois sous la normale, qui lui a valu sa première victoire depuis 1973 avec un total de 281.

Auteur d'une victoire à son premier tournoi chez les professionnels avant de sombrer dans la médiocrité par la suite, Crenshaw a largement bénéficié du jeu fort décevant de Nicklaus qui ressemblait plus à un golfeur du dimanche qu'au joueur qui a remporté tous les titres de la discipline.

Nicklaus a commencé la dernière tournée avec une priorité d'un coup, laquelle s'est toutefois rapidement envolée à mesure qu'il accusait les erreurs. Nicklaus a d'ailleurs perdu toute chance de victoire au 13e trou de 400 verges où il a commis un triple-bogey sept. Un mauvais deuxième coup, tiré à 50 verges à la gauche du vert, a marqué sa chute. Et comme s'il

présentait ce qui allait se produire, Nicklaus, dégoûté, a remis nonchalamment son bâton à son cadet.

Il a pris quatre coups pour atteindre le vert et, à comble de malheur, il a commis trois coups roulés. Nicklaus était soudainement à cinq coups du meneur avec seulement cinq trous à disputer.

CATONVILLE, Maryland (AP-AP) — L'Américain Tom Gorman, brillant au service, a remporté hier une victoire inattendue sur le Roumain Ilie Nastase qu'il a battu en moins d'une heure en deux manches 7-6, 6-3 dans la finale du tournoi de Baltimore, doté de \$50,000 de prix. Gorman est classé numéro 17 américain. "C'est ma plus belle victoire dans un tournoi", a-t-il dit, après avoir battu Nastase pour la première fois en 15 rencontres.

JOHN MEREDITH et Dominique Lanctôt de la zone laurienne ont remporté en temps combiné, la première tranche de la coupe Sealtest, disputée au cours du week-end sur les parcours de la Vallée du Parc à Grand-Mère. Mlle Lanctôt s'est particulièrement distinguée en décrochant le premier rang lors des descentes de samedi et d'hier.

RON RICHARDS, président de l'Association canadienne de ski, a annoncé hier la composition de l'équipe canadienne de saut en ski pour les Jeux d'hiver d'Innsbruck, suite aux championnats canadiens qui se sont déroulés à Thunder Bay lors du week-end.

Peter Wilson et Kim Frapp, d'Ottawa, et les frères Donald et Richard Grady, d'Edmonton, formeront l'équipe canadienne.

"Nous avons tenté de choisir les athlètes qui ont les meilleures chances de réussir et qui seront les meilleurs ambassadeurs", a dit Richards.

GEORGE FOREMAN, après avoir été lui-même au tapis à deux reprises lors du quatrième assaut, a remporté une magistrale victoire par mise hors de combat au cinquième sur Ron Lyle, samedi, à Las Vegas. C'est une victoire inattendue au cours de laquelle Foreman a obtenu face à son courageux adversaire. Le combat a été de toute beauté tout au long des cinq reprises puisque faisant fi d'une quelconque tactique défensive, mais cherchant visiblement à conclure dès le premier coup de gong, les deux rivaux se sont lancés à fond à l'attaque. Après le combat, Foreman a tenu à rendre hommage à son valeureux adversaire: "Lyle frappe très fort. Il m'a ébranlé plusieurs fois, notamment dans le premier assaut et surtout dans le quatrième. Je pense toutefois avoir prouvé que j'étais capable de récupérer rapidement et que je possédais toujours ma force de frappe".

Tricolore la victoire. Doug Riebreugh a complété le pointage en comptant dans un filet désert à la fin du match.

Larry Robinson, qui fait presque oublier l'absence de Serge Savard, a de nouveau signé une magnifique performance, tout comme ses coéquipiers Guy Lapointe et Pierre Bouchard.

Chez les attaquants, le trio de Mahovich, Lafleur et Steve Shutt a nettement dominé ses rivaux, cependant que Doug Jarvis a manifesté un talent peu commun en échec avant durant toute la rencontre. Doug Riebreugh a également offert une solide performance en réduisant considérablement l'efficacité du centre Bobby Clarke.

Samedi soir le Canadien a donné l'impression d'être aussi puissant qu'il y a trois ans alors qu'il n'a perdu que 10 rencontres. Le dossier du Tricolore pourrait être encore plus éloquent cette saison.

Mais Don Saleski a redonné aux Flyers une priorité d'un but à 9:41 du même engagement avant qu'Yvon Lambert puis Pete Mahovich n'assurent au

Canadien de Montréal a peut-être remporté samedi soir au Forum le match qui lui assurera la coupe Stanley en mai prochain. Certes les Flyers de Philadelphie, vaincus 5-3, n'ont pas signé un acte de reddition en baissant pavillon contre le Tricolore. Mais pour les joueurs de Scotty Bowman, cette victoire, durement obtenue, leur permet d'envisager les éliminatoires, encore lointaines certes, avec plus d'assurance et de détermination.

Si le Canadien avait perdu ce match, il aurait peut-être développé un complexe d'infériorité face aux Flyers, dont le style de jeu, robuste et viril, ne plait guère aux Montréalais. Samedi toutefois, les joueurs du Canadien ont su répliquer lorsque la situation l'exigeait. Ainsi Pierre Bouchard a distribué les mises en échec et Rick Chartraw et même Jim Roberts n'ont pas hésité à laisser tomber les gants. Mais ces intermèdes pugilistiques

Le Canadien de Montréal a peut-être remporté samedi soir au Forum le match qui lui assurera la coupe Stanley en mai prochain. Certes les Flyers de Philadelphie, vaincus 5-3, n'ont pas signé un acte de reddition en baissant pavillon contre le Tricolore. Mais pour les joueurs de Scotty Bowman, cette victoire, durement obtenue, leur permet d'envisager les éliminatoires, encore lointaines certes, avec plus d'assurance et de détermination.

Si le Canadien avait perdu ce match, il aurait peut-être développé un complexe d'infériorité face aux Flyers, dont le style de jeu, robuste et viril, ne plait guère aux Montréalais. Samedi toutefois, les joueurs du Canadien ont su répliquer lorsque la situation l'exigeait. Ainsi Pierre Bouchard a distribué les mises en échec et Rick Chartraw et même Jim Roberts n'ont pas hésité à laisser tomber les gants. Mais ces intermèdes pugilistiques

Le Canadien de Montréal a peut-être remporté samedi soir au Forum le match qui lui assurera la coupe Stanley en mai prochain. Certes les Flyers de Philadelphie, vaincus 5-3, n'ont pas signé un acte de reddition en baissant pavillon contre le Tricolore. Mais pour les joueurs de Scotty Bowman, cette victoire, durement obtenue, leur permet d'envisager les éliminatoires, encore lointaines certes, avec plus d'assurance et de détermination.

Si le Canadien avait perdu ce match, il aurait peut-être développé un complexe d'infériorité face aux Flyers, dont le style de jeu, robuste et viril, ne plait guère aux Montréalais. Samedi toutefois, les joueurs du Canadien ont su répliquer lorsque la situation l'exigeait. Ainsi Pierre Bouchard a distribué les mises en échec et Rick Chartraw et même Jim Roberts n'ont pas hésité à laisser tomber les gants. Mais ces intermèdes pugilistiques

Le Canadien de Montréal a peut-être remporté samedi soir au Forum le match qui lui assurera la coupe Stanley en mai prochain. Certes les Flyers de Philadelphie, vaincus 5-3, n'ont pas signé un acte de reddition en baissant pavillon contre le Tricolore. Mais pour les joueurs de Scotty Bowman, cette victoire, durement obtenue, leur permet d'envisager les éliminatoires, encore lointaines certes, avec plus d'assurance et de détermination.

Si le Canadien avait perdu ce match, il aurait peut-être développé un complexe d'infériorité face aux Flyers, dont le style de jeu, robuste et viril, ne plait guère aux Montréalais. Samedi toutefois, les joueurs du Canadien ont su répliquer lorsque la situation l'exigeait. Ainsi Pierre Bouchard a distribué les mises en échec et Rick Chartraw et même Jim Roberts n'ont pas hésité à laisser tomber les gants. Mais ces intermèdes pugilistiques

Le Canadien de Montréal a peut-être remporté samedi soir au Forum le match qui lui assurera la coupe Stanley en mai prochain. Certes les Flyers de Philadelphie, vaincus 5-3, n'ont pas signé un acte de reddition en baissant pavillon contre le Tricolore. Mais pour les joueurs de Scotty Bowman, cette victoire, durement obtenue, leur permet d'envisager les éliminatoires, encore lointaines certes, avec plus d'assurance et de détermination.

Si le Canadien avait perdu ce match, il aurait peut-être développé un complexe d'infériorité face aux Flyers, dont le style de jeu, robuste et viril, ne plait guère aux Montréalais. Samedi toutefois, les joueurs du Canadien ont su répliquer lorsque la situation l'exigeait. Ainsi Pierre Bouchard a distribué les mises en échec et Rick Chartraw et même Jim Roberts n'ont pas hésité à laisser tomber les gants. Mais ces intermèdes pugilistiques

Le Canadien de Montréal a peut-être remporté samedi soir au Forum le match qui lui assurera la coupe Stanley en mai prochain. Certes les Flyers de Philadelphie, vaincus 5-3, n'ont pas signé un acte de reddition en baissant pavillon contre le Tricolore. Mais pour les joueurs de Scotty Bowman, cette victoire, durement obtenue, leur permet d'envisager les éliminatoires, encore lointaines certes, avec plus d'assurance et de détermination.

Si le Canadien avait perdu ce match, il aurait peut-être développé un complexe d'infériorité face aux Flyers, dont le style de jeu, robuste et viril, ne plait guère aux Montréalais. Samedi toutefois, les joueurs du Canadien ont su répliquer lorsque la situation l'exigeait. Ainsi Pierre Bouchard a distribué les mises en échec et Rick Chartraw et même Jim Roberts n'ont pas hésité à laisser tomber les gants. Mais ces intermèdes pugilistiques

Le Canadien de Montréal a peut-être remporté samedi soir au Forum le match qui lui assurera la coupe Stanley en mai prochain. Certes les Flyers de Philadelphie, vaincus 5-3, n'ont pas signé un acte de reddition en baissant pavillon contre le Tricolore. Mais pour les joueurs de Scotty Bowman, cette victoire, durement obtenue, leur permet d'envisager les éliminatoires, encore lointaines certes, avec plus d'assurance et de détermination.

Si le Canadien avait perdu ce match, il aurait peut-être développé un complexe d'infériorité face aux Flyers, dont le style de jeu, robuste et viril, ne plait guère aux Montréalais. Samedi toutefois, les joueurs du Canadien ont su répliquer lorsque la situation l'exigeait. Ainsi Pierre Bouchard a distribué les mises en échec et Rick Chartraw et même Jim Roberts n'ont pas hésité à laisser tomber les gants. Mais ces intermèdes pugilistiques

Le Canadien de Montréal a peut-être remporté samedi soir au Forum le match qui lui assurera la coupe Stanley en mai prochain. Certes les Flyers de Philadelphie, vaincus 5-3, n'ont pas signé un acte de reddition en baissant pavillon contre le Tricolore. Mais pour les joueurs de Scotty Bowman, cette victoire, durement obtenue, leur permet d'envisager les éliminatoires, encore lointaines certes, avec plus d'assurance et de détermination.

Si le Canadien avait perdu ce match, il aurait peut-être développé un complexe d'infériorité face aux Flyers, dont le style de jeu, robuste et viril, ne plait guère aux Montréalais. Samedi toutefois, les joueurs du Canadien ont su répliquer lorsque la situation l'exigeait. Ainsi Pierre Bouchard a distribué les mises en échec et Rick Chartraw et même Jim Roberts n'ont pas hésité à laisser tomber les gants. Mais ces intermèdes pugilistiques



L'Ouest-allemand Klaus Peter Thaler a éprouvé sa large part de difficultés au championnat mondial de cyclo cross disputé à Chazay d'Azergues, hier, et dont la victoire est revenue au Suisse Albert Zweifel.

Lauda remporte le GP du Brésil

INTERLAGOS (Brésil) Reuter — Faisant preuve d'une régularité remarquable et d'une maîtrise suprême sur les virages du difficile circuit d'Interlagos, l'Autrichien Niki Lauda, champion du monde en titre des conducteurs, a enlevé hier le grand prix du Brésil qui marquait le début du championnat de formule un 1976.

Du début à la fin des quarante tours d'un circuit de 7960 mètres émaillé de 16 virages, l'Autrichien s'est maintenu au nombre des deux premiers. Après avoir dépassé le Suisse Clay Regazzoni, son coéquipier de l'écurie Ferrari, au huitième tour, il s'est maintenu en tête jusqu'à la fin.

Sa victoire a été assurée après que le Français Jean-Pierre Jarier, sur Shadow, eût apparemment perdu le contrôle de son bolide sur un virage au 32e tour. Jarier a heurté la glissière pour s'arrêter indemne après avoir inexorablement grignoté l'avance de l'Autrichien à partir du 26e tour au long d'une brillante démonstration de ses talents.

Son compatriote Patrick Depailler, sur Tyrrell Ford, a terminé deuxième suivi du Britannique Tom Pryce sur Shadow.

sommaries

Ligue Nationale Samedi

Canadiens 5, Flyers 3

1-PHILADELPHIE: Barber (26) 0:12
2-PHILADELPHIE: Clarke (23) 0:12
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
3-MONTREAL: Mahovich (5) 2:37
4-MONTREAL: Lafleur (32) 4:09
5-PHILADELPHIE: Barber (26) 0:12
6-MONTREAL: Mahovich (5) 2:37
7-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
8-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
9-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
10-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
11-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
12-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
13-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
14-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
15-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
16-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
17-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
18-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
19-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
20-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
21-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
22-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
23-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
24-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
25-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
26-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
27-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
28-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
29-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
30-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
31-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
32-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
33-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
34-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
35-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
36-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
37-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
38-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
39-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
40-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
41-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
42-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
43-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
44-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
45-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
46-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
47-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
48-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
49-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
50-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
51-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
52-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
53-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
54-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
55-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
56-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
57-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
58-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
59-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
60-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
61-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
62-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
63-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
64-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
65-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
66-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
67-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
68-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
69-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
70-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
71-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
72-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
73-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
74-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
75-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
76-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
77-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
78-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
79-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
80-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
81-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
82-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
83-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
84-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
85-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
86-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
87-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
88-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
89-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
90-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
91-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
92-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
93-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
94-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
95-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
96-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
97-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
98-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
99-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
100-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12

1-PHILADELPHIE: Barber (26) 0:12
2-PHILADELPHIE: Clarke (23) 0:12
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
3-MONTREAL: Mahovich (5) 2:37
4-MONTREAL: Lafleur (32) 4:09
5-PHILADELPHIE: Barber (26) 0:12
6-MONTREAL: Mahovich (5) 2:37
7-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
8-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
9-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
10-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
11-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
12-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
13-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
14-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
15-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
16-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
17-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
18-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
19-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0:12
20-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
21-MONTREAL: Mahovich (22) 18:13
Pénalités: Barber (26) 0:12; Clarke (23) 0

Une tournée au bilan plutôt maigre pour Henry Kissinger

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) - Rentré à Washington à l'issue d'une tournée européenne de six jours, M. Henry Kissinger va présenter au gouvernement américain une proposition soviétique sur la limitation des armements stratégiques nucléaires, va soumettre à la ratification du Congrès un nouveau traité militaire avec l'Espagne et à l'intention d'opposer le veto américain à la résolution sur le proche-Orient que vote aujourd'hui le Conseil de sécurité.

Ainsi, parti à Moscou négocier un nouvel accord SALT et un compromis en Angola, M. Henry Kissinger est rentré porteur d'un traité avec l'Espagne.

Sans minimiser l'importance du traité, qui règle un épineux contentieux bilatéral et prépare l'Espagne post-franquiste à s'intégrer davantage à la défense de l'Europe occidentale, il est indéniable qu'à l'échelle planétaire, il ne contrebalance que très partiellement les déconvenues essuyées par M. Kissinger à Moscou.

Le secrétaire d'Etat n'a pas réussi, semble-t-il, à "accrocher" l'Angola aux SALT, ce qui constituait l'un de ses objectifs essentiels. Dans ces conditions, la victoire du MPLA, aidé par les soviétiques et les Cubains, apparaît désormais inéluctable.

Devant l'incapacité des Africains à définir une solution africaine, l'opposition du Congrès à toute nouvelle aventure à l'étranger et le renforcement continu des contingents cubains, on ne voit pas très bien ce qui pourrait barrer la route au MPLA, si ce n'est un massif engagement militaire sud-africain en Angola, de jour en jour moins concevable.

Aussi, le mieux que puisse aujourd'hui espérer l'Amérique en Angola est de sauver tant bien que mal la face en obtenant, par exemple, que le MPLA veuille bien former avec l'UNITA ou même les débris du FNLA, un gouvernement de coalition, qui, compte tenu du rapport des forces, serait plus fictif que réel.

En ce qui concerne les négociations sur la limitation des armes stratégi-

ques, le tableau est plus encourageant. M. Kissinger ne rapporte toutefois pas de Moscou un accord de principe, qu'il avait défini avant son départ comme son objectif maximum.

Mais enfin les négociations sont sorties de l'impasse dans laquelle elles étaient enlisées depuis l'automne. Les Américains ont formulé de nouvelles propositions jugées suffisamment intéressantes pour que la partie soviétique avance à son tour des contre-propositions, qui contiennent, selon M. Kissinger, certains éléments positifs, bien qu'elles ne puissent être acceptées telles quelles.

A bord de l'avion de M. Kissinger, une "haute personnalité" a précisé que le président Gerald Ford et M. Donald Rumsfeld avaient réagi favorablement à la proposition soviétique mais envisageaient cependant d'y apporter certaines modifications.

La réponse américaine, a-t-elle ajouté, ne sera pas communiquée à Moscou avant qu'une étude détaillée de la proposition ait été achevée, ce qui renverra à la mi-février.

La proposition soviétique, croit-on généralement savoir, vise à un abaissement de 10% du plafond de 2.400 vecteurs stratégiques que chacune des deux super-puissances auraient le droit de disposer en vertu de l'accord de Vladivostok de novembre 1974. Les unités manquantes seraient remplacées, côté soviétique, par autant de bombardiers à long rayon d'action Backfire. Côté américain, seraient inclus les missiles Cruise.

M. Kissinger paraît pressé de conclure cet accord le plus vite possible de manière à ce que M. Leonid Brejnev vienne le signer à Washington vers le mois de mai, et qu'il soit ratifié par le Congrès au début de l'été, avant le début officiel de la campagne électorale américaine.

L'empressement du secrétaire d'Etat répond peut-être aussi à des raisons plus personnelles. Beaucoup pensent que sa présence à la tête de la diplomatie américaine arrive à son terme. Un accord SALT II valable jusqu'en 1985 lui permettrait de partir en beauté.

Madrid recevra \$1.25 milliard

Les Etats-Unis et l'Espagne signent un traité militaire et de coopération

MADRID, (Reuter) - Les Etats-Unis et l'Espagne ont signé samedi à Madrid un traité affirmant la coopération de l'Espagne à la défense de l'Occident, prolongeant l'utilisation par les Etats-Unis de quatre bases militaires en Espagne mais interdisant le stockage d'armes nucléaires américaines en Espagne.

Signé par M. Henry Kissinger et M. Jose Maria Arellano, ministre espagnol des Affaires étrangères, le traité fait allusion

à diverses reprises à la coopération de l'Espagne dans le renforcement de la sécurité de "monde occidental". Il évoque la nécessité d'une coordination appropriée entre l'Espagne et le traité de l'Atlantique nord, d'où l'Espagne franquiste était exclue.

Le traité demande la création d'un état-major militaire combiné chargé de préparer la riposte à une éventuelle "attaque contre l'Espagne et les Etats-Unis dans le

contexte d'une attaque générale contre l'Occident". Cet état-major, basée à Madrid fournira aux forces armées espagnoles l'information nécessaire à ses objectifs de défense.

En échange d'une aide économique et militaire de 1.250 millions de dollars en cinq ans, les Etats-Unis conservent l'usage de quatre bases militaires en Espagne, la base navale de Rota et les bases aériennes de Torrejon, Moron et Sarra-

gosse. En revanche, les Etats-Unis devront cesser de stocker des armes nucléaires en Espagne et devront à ce titre retirer leurs dix sous-marins Poseidon équipés de missiles stratégiques nucléaires stationnés à Rota entre mars et juillet 1979, précise le traité qui doit être approuvé par le Congrès américain.

On précise de source autorisée américaine que le traité rapprochera l'Espagne de l'OTAN d'une manière beaucoup plus psychologique que juridique. L'Espagne ne dispose pas en effet du statut d'associé ou même d'observateur dans l'Alliance atlantique.

La différence entre l'engagement américain envers l'OTAN et les nouvelles obligations des Etats-Unis envers l'Espagne est qu'une attaque contre un membre de l'OTAN est considérée comme une attaque contre l'ensemble de l'Alliance, tandis qu'une agression contre l'Espagne seule n'implique pas une riposte américaine.

L'aide américaine se répartira ainsi: 600 millions de dollars de crédits militaires, 75 millions de dons militaires, 50 millions en transferts de matériel aérien, 10 millions pour la formation militaire, 450 millions de crédits commerciaux et 35 millions d'aide à l'éducation, les sciences et la culture.

Une annexe au traité prévoit que les Etats-Unis accéléreront la livraison, à l'Espagne de 18 chasseurs légers F-16 ou avions équivalents. L'Espagne revendra aux Etats-Unis 34 avions F-4C en échange de la livraison de 62 chasseurs F-4E plus récents.

"C'en est fini du temps de l'isolement," a déclaré M. Arellano au cours d'une conférence de presse, suivant la signature du traité. Pour sa part, le secrétaire d'Etat américain, prié de dire si l'exécution du traité dépendra de la démocratisation de l'Espagne, a répondu qu'il était déjà signé. "J'ai déclaré notre soutien à une évolution politique qui liera de plus en plus étroitement l'Espagne à ces valeurs humaines et politiques qui fondent l'unité de la civilisation occidentale," a précisé M. Kissinger.

Sur le plan intérieur, ce traité signé entre "partenaires égaux" est un appui majeur pour la monarchie et le gouvernement. "Les Etats-Unis soutiennent l'évolution politique en cours en Espagne", a déclaré M. Kissinger. Selon une interprétation du journal catholique Ya, cela veut dire en clair, "Pour ceux qui ne comprennent ni l'anglais ni la diplomatie: ne vous portaillez pas et tout ira pour le mieux".

Les largesses et la compréhension américaines ont cependant des contreparties non négligeables.

Aldo Moro tente de constituer un gouvernement DC minoritaire

ROME (Reuter) - M. Aldo Moro, président du Conseil désigné a commencé hier des consultations en vue de la formation d'un gouvernement minoritaire démocrate-chrétien, ultime tentative

pour éviter des élections anticipées.

M. Moro a rencontré les leaders de la démocratie chrétienne après un entretien de quinze minutes avec le président Giovanni Leone, au cours duquel il a

expliqué son échec de constitution d'une coalition tripartite.

On précise de source bien informée que M. Moro cherche à former un gouvernement minoritaire pour que l'Italie puisse surmonter sa crise monétaire en mettant fin au vide politique qui dure depuis dix-huit jours. Cette solution permettra d'attendre que la situation politique se clarifie à l'occasion des congrès des principaux partis prévus en février et en mars.

Les tentatives de coalition ont échoué en raison de divergences profondes en matière économique entre les républicains et les socialistes.

Dans les milieux politiques, on considère que le premier ministre désigné est maintenant placé devant une alternative: soit tenter de former un gouvernement minoritaire et provisoire uniquement démocrate-chrétien; soit réformer une coalition démocrate-chrétienne-républicaine, de même type que celle qui a été renversée le 7 janvier, et aller devant la Chambre solliciter un vote de confiance.

Il apparaît cependant que celle-ci lui refuserait sa confiance, la crise débouchant alors sur des élections législatives anticipées dans les deux mois, qui rapprocheraient les communistes encore un peu plus du pouvoir.

L'intérêt pour M. Moro de demander la confiance de la Chambre est de mettre les socialistes devant un dilemme embarrassant: ou bien ils se dédient ou bien ils endossent la responsabilité de provoquer des élections.

M. Moro, de son côté, parviendrait ainsi à faire valoir qu'il n'a épargné aucun effort pour sortir le pays de la crise et éviter un scrutin qui paralyserait l'action du gouvernement à un moment de crise économique aiguë. De l'avis général, les démocrates-chrétiens se sont faits à l'idée des élections anticipées.

Sahara: SAM-6 et volontaires cubains pour le Polisario?

RABAT, (d'après AFP) - Dans un communiqué diffusé hier après-midi à Rabat, le ministère marocain de l'Information confirme qu'un appareil F-5 des forces armées royales "a été atteint mercredi 21 janvier par un missile de la catégorie SAM-6 alors qu'il revenait d'une mission de soutien à des unités des forces terrestres de la Mauritanie à Ain Ben Tili (nord-est de la Mauritanie) et à la demande du gouvernement de la Mauritanie".

"L'appareil, dit le communiqué, a explosé et le pilote a été tué". Le ministère marocain de l'Information estime que "cet incident d'une extrême gravité, confirme l'intervention dans les événements qui se déroulent dans la région d'éléments autres que ce qu'on appelle le Polisario et susceptibles de détenir de telles armes et d'être préparés à leur maniement".

"Pour sa part, poursuit le communiqué, le Maroc tient à réaffirmer sa ferme détermination d'assurer en toute circonstance la sécurité de ses territoires récupérés. De même, le Maroc qui considère que la défense de son intégrité ne peut être que globale, utilisera tous les moyens dont il pourra disposer pour défendre cette intégrité, une fois encore, dans l'union indissoluble de tous les éléments de sa population, qu'ils soient civils ou militaires".

Par ailleurs, quelque deux cents "volontaires" cubains se seraient engagés comme "instructeurs" du front Polisario et ils travailleraient déjà dans ses camps militaires installés dans les "territoires libérés" du Sahara occidental, a annoncé samedi l'agence espagnole Europa Press, dans une dépêche datée de Las Palmas.

Wallace toujours là

BILOXI Mississippi (Reuter) - Les résultats encore partiels (40 pour cent des bulletins sont dépouillés) des élections primaires démocrates du Mississippi montrent que M. George Wallace, gouverneur de l'Alabama, paraît avoir disposé assez facilement des quatre autres candidats en lice aspirant à recevoir l'investiture du Parti démocrate pour les élections présidentielles de novembre prochain.

Ce scrutin qui s'est déroulé samedi avait pour objet de choisir des délégués

du Mississippi à la convention nationale démocrate, l'été prochain à New York.

M. Wallace a les faveurs de 42 pour cent des électeurs de l'Etat. Après lui viennent M. Jimmy Carter, ancien gouverneur de Géorgie, qui confirme ses bons résultats, de l'Iowa (16 pour cent), M. Sargent Shriver, ex-candidat à la vice-présidence et beau-frère de l'ancien président John Kennedy (13 pour cent), M. Lloyd Bentsen, sénateur du Texas (2 pour cent) et M. Fred Harris, ancien sénateur de l'Oklahoma (un pour cent).

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

La Commission Scolaire Régionale Henri-Bourassa

requiert les services de:

1 PROFESSEUR de catéchèse secondaire I & II pour Maniwaki.

1 PROFESSEUR de mathématique pour le secteur professionnel à Mont-Laurier.

1 TECHNICIEN en loisir (homme) pour travailler dans une résidence de garçons à Mont-Laurier.

Faire parvenir votre candidature à:

M. André Cloutier
Directeur des services au personnel
Commission Scolaire Régionale
Henri-Bourassa
500, Boulevard Paquette
Mont-Laurier, P.Q.



Conseil national de recherches Canada

National Research Council Canada

AGENT DE DÉVELOPPEMENT (FABRICANT D'OUTILS)

FONCTIONS

Le Centre de technologie fabrication de la Division de génie mécanique a besoin d'un Agent de développement qui, sous surveillance, devra monter et faire fonctionner des machines servant à pulvériser, à percer, à tourner, à brocher, à aplanir, à brayer et à aléser (procédés horizontaux et verticaux) en particulier avec des machines d'usinage tridimensionnel (Keller, Cincinnati, Dekel) pour produire des pièces à faible marge de tolérance, travail qui exige une expérience et une compétence supérieure au niveau moyen du métier. Le candidat choisi devra aussi assembler et monter un matériel scientifique complexe et varié.

EXIGENCES

Diplôme d'une école secondaire technique et dix ans, au moins, d'une expérience pertinente.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

La connaissance de la langue française ou de la langue anglaise est requise pour ce poste.

TRAITEMENT

Jusqu'à 16,289 dollars par année, selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner la référence ME-328.

le bridge

La manipulation des séquences

par Charles-A Durand

♦ ♦ ♦ ♦

Vulnérables: Nord-sud

Donneur: Sud

NORD

♦ D73
♦ 932
♦ RDV7
♦ 852

OUEST

♦ 85

♦ A864

♦ 982

♦ A1064

EST

♦ 964

♦ DV105

♦ 64

♦ DV93

SUD

♦ ARV102

♦ R7

♦ A1053

♦ R7

Les enchères:

Sud Nord Est

1 ♦ passe 2 ♦ passe 3 ♦ passe

4 ♦ passe 5 ♦ passe 6 ♦ passe

Entame: Le cinq de pique par Ouest

Les séquences sont des séries de cartes qui se suivent. L'exemple classique est la séquence de D-V-10. Dans le jeu des cartes, leur manipulation doit se faire de manière à servir de signaux entre les partenaires.

1—En première position de jeu, l'attaque dans une séquence se fera de la plus haute carte: la Dame de D-V-10.

2—En deuxième position, il ne faut pas se méprendre; on doit toujours jouer la plus haute carte, c'est la Dame de D-V-10. Bien se rappeler qu'en exposant un honneur, on garantit posséder l'honneur qui le suit.

3—En troisième position, le joueur doit fournir la plus basse carte de la séquence. Si le partenaire attaque avec un petit pique, que le mort fournit, le troisième joueur doit placer le dix de la séquence D-V-10. Et si le déclarant gagne la levée du Roi,

l'attaquant pourra conclure que la Dame et le Valet sont dans la main de son partenaire. Tout de même dans un cas semblable, le déclarant peut fort bien masquer sa carte et jouer le Roi, même s'il possède la Dame et le Valet.

Il est intéressant d'appliquer cette théorie à la donne ci-dessus pour constater que par la bonne manipulation des séquences, le contrat fut mis à court d'une levée.

Par l'étude des jeux, le déclarant constate que le contrat de quatre piques réussira si un des deux As manquants se trouve situé dans la main d'Est.

Ouest détient deux levées en défense et il ne doit pas attaquer en cœur ou en trèfle. Comme il sait par les enchères que les atouts sont détenus solidement par Nord, il entame avec le cinq de pique, ce qui ne donnera aucun avantage aux déclarants.

Sud éliminera les atouts et ensuite fera trois levées de carreaux, laissant la dernière au mort.

A ce moment, pour bien comprendre la manipulation des séquences admettons que Nord joue cœur vers le Roi de Sud. Est se trouve en deuxième position et doit jouer sa Dame. Il dit, par le fait même, à son partenaire qu'il possède le Valet. Sud couvre du Roi et la levée est prise par Ouest avec son As. C'est en toute confiance qu'Ouest retournera cœur, sachant par principe que son partenaire détient le Valet comme prise de main. Est retourne alors la Dame de trèfle: la plus haute carte d'une autre séquence et deux trèfles sont gagnés mettant le contrat en échec d'une levée. Cette victoire est due à la bonne manipulation des séquences contenues dans la main d'Est et à la bonne compréhension du partenaire.



le succès... à votre tour

Il reste encore quelques places de choix...

Le Complexe Desjardins fait désormais partie intégrante du ciel de Montréal. De nombreuses maisons d'affaires prestigieuses y ont déjà emménagé. Il reste cependant quelques places de choix pour occupation immédiate ou future.

Donnez à votre réussite le cadre qu'elle mérite... pour de plus amples informations, téléphonez au (514) 871-1551 ou voyez votre courtier.

Un complexe tout électrique situé dans le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine, Saint-Urbain, Dorchester et Jeanne-Mance.

le complexe Desjardins

une réalité au cœur du nouveau centre-ville

